

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 28 NOVEMBRE 2018

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Patrick VIGNES
Mme Josette BOURDEU	M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS	Mme Fabienne LAYRE CASSOU
M. André BARRET	M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE	M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE	M. Jacques LAHOILLE
M. André LABORDE	M. Jean-Claude PIRON
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Jean-Marc BOYA	Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-BURON	M. Gilles CRASPAY
Mme Ginette CURBET	M. Emmanuel DUBIE
M. Serge DUCLOS	M. Jacques GARROT
Mme Geneviève ISSON	M. Christian LABORDE
Mme Evelyne LABORDE	Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL	M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Alain LUQUET	M. Jean-Michel LEHMANN
M. Ange MUR	M. Roger LESCOUTE
M. François RODRIGUEZ	Mme Myriam MENDES
M. Francis TOUYA	Mme Michèle PHAM BARANNE
M. Jean-Christian AMARE	Mme Evelyne RICART
Mme Elisabeth ARHEIX	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Michel BONZOM	M. Philippe SUBERCAZES
M. Francis BORDENAVE	M. Bruno VINUALES
M. Lucien BOUZET	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Jean-François CALVO	Mme Marie Paule BARON
Mme Anne CANDEBAT REQUET	M. Philippe BAUBAY
M. Rémi CARMOUZE	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude CASTEROT	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Marie Françoise CRANCEE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Pierre DARRE	Mme M-A CASSAGNE RODRIGUEZ
M. Denis DEPOND	M. Jean-Noël CASSOU
M. Michel FORGET	M. Philippe CASTAING
M. Jean-Pierre FRECHIN	M. Daniel DARRE
Mme Christiane DURAND	M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Bernard GAILLANOU	M. Alain GARROT
M. Paul HABATJOU	M. Romain GIRAL
M. Charles HABAS	M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE	M. Jean-Marc LACABANNE
M. Claude LESGARDS	M. Charles LACRAMPE
Mme Madeleine NAVARRO	M. Francis LAFON PUYO
Mme Marie PLANE	M. René LAPEYRE
Mme Danielle RENAUD	M. Pierre MONTOYA
Mme Céline ROULET	M. Laurent PENIN

M. Michel SAJOUX
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Jean TOUYA
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Maryse VERDOUX

M. Eugène POURCHIER
Mme Claudine RIVALETTO
M. Paul SADER
M. Jacques SEVILLA
M. Laurent TEIXEIRA
Mme Florence GASSAN

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Michel AUSINA
Mme Annette CUQ
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Michel DUBARRY
M. Laurent DUBOUIX
Mme Martine FOCHESTO
Mme Sylvie MARCHE
M. Yves PIETTE
M. Christian ZYTYNSKI

M. Alain TALBOT
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Roger SEMMARTIN
M. Marc GARROCQ
M. François Xavier BRUNET
Mme Suzan DUCASSE
Mme Simone GASQUET
Mme Chantal MORERA
M. Michel RICAUD

Pouvoirs :

M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à Mme Céline ROULET
M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND
Mme Andrée DOUBRERE donne pouvoir à Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Michel SAJOUX
M. Marc GARROCQ donne pouvoir à M. Denis FEGNE
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE donne pouvoir à Mme Myriam MENDES
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme Fabienne LAYRE CASSOU
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M. Denis DEPOND
Mme Martine FOCHESTO donne pouvoir à M. Jacques LAHOILLE
Mme Simone GASQUET donne pouvoir à Mme Evelyne RICART
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à M. Jean-Michel LEHMANN
M. Vincent MASCARAS donne pouvoir à M. Serge DUCLOS
Mme Chantal MORERA donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
M. Yves PIETTE donne pouvoir à M. Jean-Michel SEGNERE
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M. Francis BORDENAVE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE

Absents :

M. Guy VERGES
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Georges CASTRES
M. Marcel DE LA CONCEPTION
M. Jean-Michel DUCLOS
M. Maxime LAFFAILLE

Mme Marie-Pierre VIEU
M. Yves CARDEILHAC
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-François DRON
M. Bernard LACOSTE
M. Cédric PIRIS

*
* *

M. LE PRESIDENT : Bien chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Personne ne sera étonné si je vous dis que le quorum est largement atteint. Donc ce conseil peut valablement délibérer. Comme nous en étions convenus avec le Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Bigorre, il est présent ce soir entouré du Président de la Commission Médicale, ainsi que de ses principaux collaborateurs, pour procéder à la présentation du projet d'hôpital commun Tarbes-Lourdes. Monsieur le Directeur si vous voulez bien d'abord présenter les personnes qui vous accompagnent, et ensuite vous aurez la parole. Monsieur BOURIAT !

Présentation du projet

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Directeur, êtes-vous d'accord pour que si quelqu'un souhaite intervenir pour obtenir un peu plus de précision, il puisse le faire pendant votre exposé, où préférez-vous qu'on attende la fin ?

M. BOURIAT : Je préférerais qu'on attende la fin Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : D'accord, merci. A bon entendeur salut.

Reprise présentation.

M. LE PRESIDENT : Certainement pas au prix de l'évaluation des domaines, Monsieur le Directeur. Mes chers collègues, le site de Tarbes a été évalué à 46 millions, de mémoire. Je ne sais pas si quelqu'un sera intéressé pour l'acheter.

Reprise présentation.

M. LE PRESIDENT : Pardon de vous interrompre. Vous voulez bien revenir sur le slide précédent. Sur les points restants à traiter, il y en a quand même un autre, et qui n'est pas des moindre, c'est le problème de l'eau, de l'assainissement, etc., et c'est un problème qui nous nous préoccupe au plus haut point, puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2020, c'est une compétence qui nous concerne. On aimerait avoir une idée de ce que cela va représenter comme investissement. Ce n'est pas rien. Juste une petite suggestion dans les sujets encore à traiter, il faudrait ajouter celui-ci Monsieur le Directeur.

Reprise présentation.

M. LE PRESIDENT : Voulez-vous bien rappeler ce que veut dire COPERMO, Monsieur le Directeur.

M. BOURIAT : Le Comité de la Performance et de la Modernisation, c'est interministériel, Bercy et le Ministère de la Santé.

Reprise présentation.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Directeur. Merci à vous et à l'ensemble de vos collaborateurs et collaboratrices. Nous mesurons en effet, moi Président du Conseil de Surveillance en particulier, nous mesurons le travail immense accompli depuis de nombreuses années. Je rappelle que le 1^{er} projet remonte à 10 ans. Il est évident que ce projet concerne l'ensemble des élus qui sont ici, parce qu'il concerne nos populations respectives, et, effectivement, il est important que dans l'avenir, ces populations et nos territoires puissent

bénéficier d'une offre de santé publique moderne, avec des praticiens qui arrivent avec les techniques modernes, avec des personnels qui jusqu'à présent, et je tiens à les saluer, ont fait preuve d'un dévouement extraordinaire, d'une patience incroyable. Il est bon de leur rendre hommage, et me semble-t-il aussi de leur offrir des perspectives réelles et sérieuses. C'est pour ça que ce projet est important. Il n'en demeure pas moins qu'il y a de nombreuses questions qui se posent. Je vous remercie Monsieur le Directeur, et vous aussi Mesdames et Messieurs d'être venus aujourd'hui devant nous. Maintenant, je vais demander à mes collègues qui souhaitent des précisions, moi j'en ai deux ou trois, mais je ne voudrais pas bien évidemment vous ennuyer, mais ce n'est quand même pas rien un investissement de 219 millions d'euros, avec un financement de l'Etat de 30 % seulement. J'ai vu que l'emprunt envisagé est de 180 millions, je me demande quelles seront les capacités de financement que dégagera l'établissement dans les décennies à venir, pour faire face au remboursement de cet emprunt. Mes chers collègues vous avez la parole, qui souhaite intervenir ? Monsieur MONTOYA.

M. MONTOYA : Oui moi c'est plutôt un certain nombre de remarques que je voulais faire. Par rapport à ce que j'ai entendu, et qui peut être intéressant d'ailleurs, mais il y a un certain nombre de choses qui me semble non fondé. Les établissements de Tarbes et Lourdes n'ont jamais été concurrents, ils correspondent à une proximité et ils correspondent à des territoires, et il n'y a jamais eu de concurrence entre ces 2 établissements, simplement une complémentarité. Jusqu'à présent personne n'a pu observer cette concurrence entre les établissements, mais tout le monde s'est loué d'avoir des établissements, un établissement comme Tarbes et celui de Lourdes qui jouaient leur rôle d'un établissement de proximité, dont d'ailleurs maintenant, il est recommandé d'ailleurs de garder les établissements de proximité, et vous voulez les supprimer. Alors si l'hôpital de Tarbes est vétuste, comme il vient d'être dit, et bien ça suppose que les 80 % des hôpitaux de France et de Navarre sont également vétustes, car 80 % des établissements sont encore plus vieux que celui de Tarbes. Alors baisser le nombre de lits pour être en adéquation avec le nombre de personnels, mais il y a déjà un manque de personnel. Il y a un manque criant de personnel et vous voulez adapter, c'est-à-dire baisser le nombre de lits qui correspond à celui au ratio en personnel, mais dans le même temps pour le nouvel établissement y aura moins de lits, mais y aura également moins de personnel. Et les conditions dans lesquelles travaille ce personnel, car en fait si le problème n'est pas forcément de savoir si il faut un nouvel hôpital, mais le problème est de savoir si l'hôpital a les moyens de fonctionner. Or, les hôpitaux aujourd'hui n'ont pas, n'ont plus les moyens de fonctionner. C'est cette question qui est essentielle, parce que le nouvel hôpital ne disposera pas de davantage de moyens qu'il n'en dispose actuellement. Certainement d'ailleurs moins par rapport aux tableaux qui ont été présentés. Disposer d'un plateau technique performant, c'est un transfert, c'est un transfert. D'autant plus qu'on ne sait pas dans les équipements quel est le contenu, on a un chiffre global, mais on ne connaît pas à quoi correspond ce chiffre, et la dépense. Donc il n'y a rien de nouveau jusqu'à présent, renforcer le maillage territorial, mais c'est un lieu commun y compris avec les 2 hôpitaux présents. Les 2 hôpitaux étaient rentrés dans le cadre d'un maillage territorial parfait, en réduisant le nombre d'établissement on va pas améliorer le maillage territorial, bien au contraire puisqu'on va les éloigner. On va éloigner l'hôpital essentiel, l'hôpital unique des 2 pôles les plus éloignés que sont à la fois Castelnau-Rivière-Basse et Gavarnie. Or le problème de la distance entre un hôpital et son point le plus élevé là il est dépassé. Oui mais c'est vrai, aller vers l'ambulatoire c'est le progrès, c'est le progrès et d'ailleurs c'est plus intéressant y compris pour le patient, mais c'est aussi moins de recette, donc il faut intégrer cet élément-là, plus d'ambulatoire c'est forcément moins de recette pour l'établissement. Quant au déficit structurel, tous les hôpitaux de France et de Navarre connaissent ce problème. Ce problème de déficit et bien des établissements, de grands établissements, et même des CHU sont dans des situations financières pires que la situation que connaissent aujourd'hui Tarbes et Lourdes, donc c'est vrai c'est un problème de moyens. Pas de nouveaux murs ou de béton, l'hôpital n'est pas malade de ses murs, il n'est pas malade de cela, il est malade de la politique de santé qui est menée, ou on réduit le nombre de lits, le nombre de personnels, et également

problème aussi récurrent comment trouver les médecins qui viennent pas à Tarbes, puisqu'ils en partent, puisque beaucoup en partent et que ils n'iront pas à Lanne davantage. Le problème du numerus clausus se pose aussi, mais c'est pas ici qu'on le réglera. Les hypothèses 2 et 3, faudrait pour juger encore, faudrait-il connaître la nature des travaux, et en fait on sait très bien que dedans il y a déjà eu des travaux réaliser à l'hôpital de Tarbes, y a eu des blocs opératoires qui ont été construits, 7, y a eu des chambres à 1 lit, et ça a pas nécessité les dérangements que l'on dit. D'autres établissements ont été rénovés sans que cela pose problème pour autant, encore faudrait-il qu'avant de quantifier la somme à dépenser, ce que cela coûterait, savoir qu'est-ce qu'on va y faire ? Or là on ne sait pas. Et alors, bien sûr, la facture monterait aussi à 219 millions, mais avec les équipements, dont on ne connaît pas la nature de ces équipements. On ne connaît pas non plus la nature des travaux de réhabilitation, et qui fausse d'ailleurs, qui fausse d'ailleurs la prospective qui a été faite, la projection sur les résultats, parce qu'on ne sait pas, là on est dans le vide. Si on pouvait avoir effectivement le décompte des travaux à réaliser, on pourrait ce dire effectivement y a. Et puis l'échelonnement des travaux, l'entretien d'une maison comme celui d'un hôpital, ça s'échelonne, c'est pas parce qu'on doit changer les portes, ou parce que la maison est un peu vétuste qu'on en construit une autre. Voilà un certain nombre de remarques que je voudrais faire en disant aussi sur la dernière question. La vente du patrimoine, très cher, c'est-à-dire que c'est pas à la bourse ici, c'est pas à la bourse de ceux qui siègent ici, y compris des collectivités qu'ils dirigent, mais encore faudra-t-il le démolir. Parce qu'un hôpital à un usage précis, il est structuré de manière précise, donc si on veut effectivement vendre le foncier, encore faut-il le démolir. A moins, à moins qu'une compagnie privée de santé ne le rachète, alors là ce serait la fin de l'hôpital public. Et bien si on veut vendre le foncier il faut démolir, et j'ai bien peur que la démolition coûte plus cher que ne rapporte le foncier lui-même.

M. LE PRESIDENT : Bien, effectivement il n'y avait pas de question, c'était des affirmations, comme si effectivement vous déteniez la vérité absolue. Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir ? Oui, Philippe BAUBAY.

M. BAUBAY : Merci, Monsieur le Président. Par arrêté préfectoral du 4 avril 2018, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics des Hautes-Pyrénées est fixé pour 6 ans. En réalisant ce schéma, prévu par la loi NOTRe, le Conseil Départemental et l'Etat, s'engagent pour améliorer la vie quotidienne des Hauts-Pyrénéens, notamment en renforçant la présence des services publics. L'objectif n° 11 de ce schéma, indique qu'à l'occasion du projet du nouvel hôpital Tarbes-Lourdes, il convient de veiller au bon équilibre des conditions d'accessibilité au système hospitalier pour tous les Hauts-Pyrénéens. Nous parlons donc d'un hôpital départemental, notre réflexion doit donc dépasser les frontières de notre agglomération. Ce centre hospitalier devra donc se trouver au barycentre des transports et des voies d'accès pour l'ensemble des territoires du 65. Par délibération n°5 en date du 14 novembre 2018, la CATLP est devenue définitivement propriétaire de 65 hectares de terrains sur la ZAC du Parc de l'Adour à Séméac-Soues, pour un total de 12 264 349 euros et 20 centimes. Pour en faire quoi ? Le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de la Société Grand Tarbes Investissement en avril 2018, il n'y aura pas d'hypermarché Auchan avec sa galerie marchande, et il n'y aura pas non plus de Leroy Merlin sur cette zone, et si cette décision difficile à accepter pour certains d'entre nous, mais peut-être raisonnable tant les modes de consommation ont changé ces dernières années, devenait une chance, une aubaine. En effet, nous disposons de plus de 65 hectares, alors que l'emprise nécessaire pour l'hôpital est de l'ordre de 30 hectares. Tous les réseaux hydrauliques, pluviaux, d'eaux usées, électriques, etc., sont calibrés pour pouvoir accueillir un tel projet. La ZAC du Parc de l'Adour est à vocation industrielle, commerciale et tertiaire, donc compatible avec l'implantation d'un hôpital, même s'il serait peut-être nécessaire de le sécuriser juridiquement. Mais nous avons là une opportunité immense de valoriser notre propriété foncière avec des avantages réels. Sortie directe de l'autoroute, donc accès très rapide, notamment pour les services de secours. Accès direct au centre-ville de Tarbes par la pénétrante qui devra relier la sortie de l'autoroute n° 13, à la zone Kennedy. Accès direct pour

toutes les communes situées à l'Est du Département. Et tout cela en augmentant le trajet, pour les communes situées à l'ouest, d'à peine plus de 5 minutes entre le péage d'Ibos et le péage de Séméac. Le Plan Climat Air Energie Territorial de la CATLP, prévoit la réduction des distances moyennes de déplacement de 12 kms aujourd'hui, à 8 kms en 2050. Une implantation au plus près de la ville préfecture, contribuera à atteindre cet objectif du fait du nombre d'agents hospitaliers résidents sur Tarbes et sa proche banlieue. Pourquoi ne pas envisager également une navette électrique gratuite, qui relierait le centre-ville de Tarbes à l'hôpital départemental. Cette liaison serait tout à fait envisageable, car courte en distance, moins de 3 kms, en passant par la future pénétrante, une si courte distance rend, de plus, tout à fait pertinente l'utilisation massive des modes doux de circulation, vélo, marche, etc. Il suffit de créer l'offre et les administrés, si l'accès est sécurisé, privilégierons ces types de transports. Car je vous le rappelle, l'implantation de l'hôpital départemental sur la ZAC du Parc de l'Adour, le situerait à moins de 3 kms du centre-ville de Tarbes. Je crois que ça fait partie d'une importance 5 dans l'enquête thématique auprès des professionnels de santé. Par ces quelques lignes, j'ai jeté là, Président, des pistes de réflexion qui ne peuvent, bien évidemment, obérer toutes les études qui ont déjà été menées pour une implantation entre Tarbes et Lourdes. Où j'apprends ce soir qu'une décision importante doit être prise le 29 janvier 2019 dans le cadre du COPERMO. Nous avons perdu 10 ans, et on nous demande à nous élus de nous positionner ce soir pour une décision majeure dans 2 mois, c'est regrettable.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur BAUBAY. Est-ce que Monsieur le Directeur vous voulez déjà faire quelques commentaires sur les 2 premières interventions ? Où voulez-vous également attendre l'ensemble des interventions ?

M. BOURIAT : Oui je vais attendre l'ensemble des interventions, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Bien d'accord. Qui veut intervenir ? Monsieur LEHMANN, Maire d'Odos.

M. LEHMANN : Oui, merci Monsieur le Président. Pour reprendre très rapidement l'introduction du propos de mon collègue, Philippe BAUBAY, je dirais que je comprends tout à fait l'architecture, et l'origine de cette réflexion et de cette étude, du fait de la situation constatée sur ces 2 hôpitaux. Et donc cette présentation est tout à fait logique et rationnelle. Néanmoins, j'essaie de me positionner aussi à la place des citoyens, des habitants, des patients potentiels de notre département. En effet, il est clair qu'un centre hospitalier de cette envergure, représente le pôle central de l'organisation des soins au niveau d'un département, et pas simplement d'une communauté d'agglomération. Donc j'aurais un rapport d'étonnement par rapport à cette présentation, c'est de dire, mais comment n'a-t-on pas englobé dans l'étude à la fois les offres de soins qui sont en dehors de ce territoire défini, Tarbes-Lourdes, pour voir les équilibres et les enjeux potentiels de manières à les couvrir dans leur exhaustivité, et également prendre en étude de besoins l'ensemble de la population du département, et non pas uniquement celle de ce territoire, en intégrant évidemment les problématiques de flux qui se posent aussi pour ce qui habitent loin dans les vallées, donc notamment plus éloignés la Vallée d'Aure et du Louron, par exemple. Donc voilà ma première question elle est là. Pour moi ce projet a tout son sens, toute sa pertinence à condition qu'il réponde à une dimension territoriale élargie sur le département des Hautes-Pyrénées. Le deuxième étonnement sera que j'ai du mal à voir dans cette présentation la coordination avec certains éléments du plan santé présenté par l'Etat au mois de septembre. Effectivement, le Président de la République et la Ministre de la Santé a, je pense, mûri la réflexion sur le positionnement des hôpitaux, avec une revalorisation des hôpitaux de proximité, et là je rejoins effectivement ce qu'a dit tout à l'heure mon collègue Pierre MONTROYA. Il est même dit, si j'ai bien lu, je l'ai sous les yeux encore, qu'il n'était plus question de fermer les hôpitaux de proximité mais de les redéfinir, en accordant des priorités de soins selon leur importance. Donc moi je me dis que ce que vous avez présenté là, qui est le fruit d'une réflexion, mais qui a commencé il y a plusieurs années, ne me paraît pas forcément actualisé par rapport à ces dernières orientations. Notamment lorsque vous dites que le profil type de patient c'est la personne âgée, or il est dit que justement

les petits établissements de proximité auraient à prendre en compte comme priorité notamment le problème de la gériatrie. Donc là je vois déjà une petite opposition en quelque sorte. Donc moi j'aurais besoin de connaître un petit peu la logique de réflexion et je dirai peut-être que c'est, si je peux me permettre, un gentil avertissement, parce que j'imagine qu'au niveau de l'Etat, fin janvier, le Ministère de la Santé va vouloir trouver dans ce projet une cohérence avec les orientations définies dernièrement. Ça c'est le second point. Le troisième point, je rajouterai que par rapport à l'étude du foncier, il me semble qu'il ne faut pas simplement se limiter aux besoins de l'hôpital en lui-même, mais d'intégrer la capacité d'accueil des services en périphérie, et ça représente quand même une capacité assez importante, à savoir tous les besoins en terme d'hôtellerie et de restauration pour les familles des patients. Voilà mes trois remarques sur ce sujet. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur LEHMANN. Qui souhaite intervenir encore ? Madame PHAM.

Mme PHAM BARANNE : Merci. J'aurais deux questions. Nous avons entendu ce soir parler de suppression de lits, mais qu'en sera-t-il de suppression de postes ? Est-ce que ça a déjà été envisagé ? A combien les avez-vous évalués ? Ça c'est la première question. Et la seconde vous avez indiqué que chaque établissement, hors Tarbes-Lourdes, garderait ses spécificités. Donc par exemple pour l'hôpital de Lannemezan, est ce que des lits de psychiatrie seront transférés sur ce nouvel hôpital, où resteront-ils sur Lannemezan ? Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci Madame. François RODRIGUEZ avait levé la main.

M. RODRIGUEZ : Oui moi j'aurais voulu deux renseignements supplémentaires, j'en ai pas entendu parler dans votre présentation, le devenir de l'Ayguerote et Vic. Parce qu'il est bien entendu que si il n'y avait pas l'hôpital de la Gespe, il faudrait savoir ce que ça peut devenir. Merci.

M. LE PRESIDENT : Bien, Francis LAFON-PUYO, Maire de Barlest.

M. LAFON-PUYO : Oui j'irai très rapidement, on parle de soins ambulatoires, de privilégier les soins ambulatoires, je pense que le nombre de lits est calculé d'après ce type d'intervention, par contre il apparaît une population qui va être de plus en plus vieillissante, et souvent quand on parle de population vieillissante, on parle de personne seule, de personne isolée. Est-ce qu'on a prévu pour ces personnes-là d'avoir des soins ambulatoires un peu plus longs ? Et est-ce que le nombre de lits est adapté ?

M. LE PRESIDENT : Merci Francis. D'autres interventions ? Monsieur le Maire de Juillan, Fabrice SAYOUS.

M. SAYOUS : Merci Monsieur le Président. Moi c'est juste une interrogation, et à la fois c'est une question pour savoir si ça été pris en compte dans votre étude. C'est le fait qu'aujourd'hui nous avons tous dans nos communes respectives la difficulté d'attirer de nouveaux médecins, et moi je me dis, aujourd'hui qu'est ce qui peut faire venir de nouveaux médecins, si c'est le fait d'avoir un hôpital qui est à la pointe de la technologie et qui va faire justement que certains médecins plutôt talentueux, des jeunes ou moins jeunes, veuillent rejoindre notre hôpital. Et on voit que la qualité des soins, est aussi due au fait d'avoir des médecins talentueux, c'est une évidence. Est-ce que ce nouvel hôpital aura en termes d'investissement technique, il sera à même de pouvoir faire venir des médecins, des jeunes médecins de talent qui auront envie de venir s'installer dans les Hautes-Pyrénées ? Voilà Monsieur le Président ma question.

M. LE PRESIDENT : Merci Fabrice. D'autres intervenants ? Oui Jean BURON et Madame DOUBRERE.

M. BURON : Oui Monsieur le Directeur, il ne m'écoute pas, mais bon. Monsieur le Directeur, tout d'abord concernant votre présentation, je trouve qu'elle se base surtout sur la vision comptable des choses, et pas sur la qualité et la nécessité de l'offre de soins, et de l'accès aux soins. J'ai entendu récemment Madame BUZYN, la Ministre de la Santé, dire, ce qui me semble une énormité, que pour désengorger les urgences, on donnerait une enveloppe aux hôpitaux, pour qu'on envoie les patients vers la médecine de ville. Or quand on sait qu'aujourd'hui la médecine de ville, elle est de plus en plus amputée de médecins, qu'on manque de médecins, je ne vois pas très bien la cohérence de cette proposition, je trouve que c'est complètement absurde et c'est se foutre vraiment, passez-moi l'expression, de la gueule des gens. Parce que les urgences, aujourd'hui, du fait du manque de médecins, les urgences sont complètement débordées, et ce n'est pas demain qu'on va régler le problème des médecins libéraux. Le problème du numerus clausus s'est posé, je ne pense pas que le gouvernement ait pris de décision très dynamique dans ce sens-là, pour résoudre ce problème. Alors après on parle du vieillissement de la population, oui mais est-ce que ça justifie la baisse du nombre de lits, et par voie de conséquence, la baisse du nombre de personnels, parce que ça vous n'en avez pas parlé, mais il faut en parler quand même, il faut qu'on sache. Parce que la semaine des Pyrénées a titré, il y a quelques semaines, minimum 130 emplois de moins seront supprimés dans le nouvel hôpital. Alors est-ce que vous pouvez nous dire deux mots là-dessus ?

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur Jean BURON, Maire de BAZET. Donc Madame DOUBRERE, Adjointe au Maire de Tarbes, Conseillère Départementale.

Mme DOUBRERE : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Directeur nous partons sur un projet à 10 ans. Nous connaissons tous l'existant aujourd'hui, et nous savons aussi l'état, si j'ose dire, de santé de nos personnels qui vraiment décuplent toutes leurs volontés pour répondre aux besoins des patients. Moi je me pose la question, nous avons perdu 10 ans, nous allons rajouter 10 ans. Et vous avez rendu un questionnaire 167 réponses, quel était initialement le chiffre du questionnaire ? Parce qu'à une échelle départementale 167 réponses, médecins, usagers, infirmières, franchement moi je trouve que c'est quand même léger comme réponses. Ensuite dans ce projet, qu'est-ce que vous ferez de la maison médicale qui existe aujourd'hui, et qui jouxte nos urgences ? Et qui rend service déjà aux urgences. Comment vous envisagez, compte tenu de la démographie médicale, la maison médicale demain ? Et puis je voudrais dire une dernière chose sur les personnes âgées, vous avez insisté sur le vieillissement de la population, et vous avez raison, je le redis, il faut que les services médicaux travaillent aujourd'hui, main dans la main avec les services sociaux. Nous avons beaucoup de personnes âgées seules, isolées, et lorsqu'on les renvoie le vendredi soir à 17 h et qu'on n'a pas le temps de remettre en place tous les services à la personne, c'est une véritable problématique. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci Madame DOUBRERE. Pas d'autres questions à Monsieur le Directeur ? Monsieur le Directeur vous avez la parole, vous et vos collaborateurs, bien évidemment.

M. BOURIAT : Merci Monsieur le Président, beaucoup de questions c'est normal. Alors on va essayer de se partager avec Monsieur CAPDEPON et puis d'autres personnes ici autour de la table. Il y a pas mal de questions qui relèvent du projet médical et qui sont des questions à caractère médical, je vais donc laisser la parole à Monsieur CAPDEPON. Je veux simplement vous rappeler que ce n'est pas mon projet, c'est là où vous faites complètement l'erreur. Ce n'est pas mon projet, oui c'est moi qui parle, c'est moi qui tiens le micro, mais ce n'est pas mon projet, je suis désolé. Je ne suis que le porte-parole d'un comité de pilotage, d'accord. Donc je n'ai pas de vision comptable, je pense qu'au niveau de ce comité de pilotage s'il y avait une vision comptable, il y a longtemps qu'il m'aurait sortie, c'est clair. Donc c'est surtout, et c'est ça qu'il faut que vous compreniez, c'est un projet qui a muri et qui a été travaillé entre professionnels de santé. Ce personnel que vous défendez, et qui est épuisé, effectivement,

qui est épuisé, et qui ne pense qu'aux patients, effectivement, oui c'est vrai, qui a donné de son temps pour essayer de trouver une solution et surtout le moyen d'offrir une prise en charge plus conforme aux besoins de la population qu'il côtoie tous les jours. Voilà, c'est tout. Donc je n'ai pas la prétention de porter ce projet, j'en serais incapable de le porter. Je suis Directeur d'établissement, je suis là pour coordonner les énergies d'un établissement, voilà c'est ça en fait mon job. Et je peux vous dire que j'ai vraiment de la chance, parce que ça déborde d'énergie à la fois sur Tarbes et sur Lourdes, et même sur Astuges, et même si ici on parle surtout de Tarbes et de Lourdes, voilà. Donc je vais dans un premier temps passer la parole à Monsieur CAPDEPON, Président de la CME.

M. CAPDEPON : Oui pour essayer d'avancer sur les questions médicales. Donc deux de vos questions ont eu trait à la gériatrie. Effectivement il y a eu une petite lacune dans ce que je vous ai présenté, c'était ce que devenaient les sites de l'Ayguerotte, de Vic et de Labastide. Dans notre projet médical, ces trois sites demeurent parce qu'ils sont des sites de proximité, et qu'on en a absolument besoin. Et par ailleurs on les renforce, c'est le cas à Vic déjà, avec des lits de court séjour. Un court séjour c'est des lits de soins aigus, qui permettent le bilan et de restabiliser un patient, versus le moyen séjour, ou les soins de longue durée, sur lesquels on a des durées d'intervention plus longues, pour préserver l'autonomie des gens. Donc sur l'Ayguerotte nous sommes en train de travailler dès à présent à l'évolution du site, pour espérer créer des lits de court séjour aussi sur l'Ayguerotte en accès direct depuis le médecin généraliste, de façon à ce que l'on évite la case des urgences, ce qui est une des réponses à votre question sur les urgences, mais j'y reviendrais si vous le permettez. Et sur Labastide le même calcul est à faire puisque Labastide demeure avec l'ensemble de ses installations, et il faudra aussi réfléchir là-bas à avoir quelques lits de court séjour, tout ça dans le laps de temps d'ici la création, on l'espère de cet établissement, c'est-à-dire les 8 à 10 ans qui viennent, je pense qu'on en a la possibilité et le temps. La deuxième chose c'est sur la question de l'ambulatorio. L'ambulatorio ce n'est pas faire une journée à l'hôpital, et laisser le job des jours suivant aux professionnels de la ville, ce n'est pas ça l'ambulatorio. L'ambulatorio c'est une réorganisation, une réflexion technique sur la façon de conduire la journée ambulatorio. C'est des changements au niveau de l'anesthésie, c'est des changements de techniques chirurgicales, c'est des changements sur les techniques médicales elles-mêmes. Et ce n'est pas confier aux autres ce qu'on aurait décidé pour nous de ne pas faire. C'est un changement de paradigme aussi, et c'est aussi ce qu'il faut arriver à comprendre. Et qu'effectivement ce n'est pas de se décharger sur les autres, c'est travailler autrement, et avoir moins d'anesthésique au niveau d'une chirurgie, c'est avoir une capacité de récupération plus importante, plus rapide et de préserver l'autonomie des personnes. Et c'est ça notre objectif. Donc voilà sur l'ambulatorio. Par ailleurs sur les urgences, et la question de la médecine générale. Concernant la maison médicale nous sommes en discussion avec le Conseil de l'Ordre, par rapport à son positionnement pour évidemment il faut qu'on continue d'avoir dans le temps de la permanence des soins, d'avoir une réponse cohérente territoriale, tant sur l'agglomération tarbaise, que sur l'agglomération lourdaise. Néanmoins, nous sommes déjà impactés par ce qui se passe, je le disais tout à l'heure, sur cette proportion entre ce qui relèverait de la médecine générale, et de ce qui relèverait de la médecine hospitalière, quand je citais la dermatologie tout à l'heure, je pensais déjà à ça. Mais nous sommes déjà impactés, par ce qui se passe en ville, et par le fait que probablement une quarantaine de pourcent voire davantage des urgences, des patients qui arrivent aux urgences relèvent de la médecine générale. Avant même cette réunion, j'étais en discussion avec un confrère à qui on a confié l'étude justement de bien séparer les choses et de bien identifier quels sont les patients qui relèvent de la médecine générale, de façon à ce qu'en avant probablement des urgences, on puisse créer une consultation porte, et qu'on puisse donner une réponse en dehors des heures de la permanence des soins. De façon à ce qu'effectivement la réponse de médecine générale, au niveau du territoire, puisse se produire et qu'en même temps la médecine hospitalière puisse se faire dans les meilleures conditions possibles pour ceux qui le nécessitent. La deuxième chose, sur laquelle je voudrais répondre, c'est la question de l'attractivité. Monsieur BOURIAT a décrit évidemment la situation de nos établissements, je ne vais pas redécrire, je

ne vais pas faire du pathos, machin, mais la situation elle est dure de part et d'autre, elle est très dure, pour essayer de rester à la fois compétent, et à la fois humain dans l'accueil des gens, et ça il faut le prendre en compte. Et effectivement c'est difficile dans un département comme les Hautes-Pyrénées, c'est difficile d'attirer des jeunes médecins, et pourtant on y parvient, et on y parvient notamment parce qu'on se bagarre depuis des années, pour moi ça fait 11 ans, on se bagarre depuis des années pour qu'il y ait un projet cohérent entre les deux principaux hôpitaux du département que sont Tarbes et Lourdes. Et ce projet on y tient, on l'a vu s'échapper à plusieurs reprises, et je pense que là maintenant c'est le moment où jamais de faire un projet cohérent. Qu'il soit cohérent pour la population, je rappelle quand même que les 2/3 de la population vivent dans le triangle Tarbes, Lourdes, Bagnères. La dernière chose que je voudrais dire, parce que j'ai été partie prenante là-dessus, mais nos collègues sont capables aussi, il n'y a pas de rétro-calcul dans ce qu'on vous a présenté, y a pas, on regarde la somme à laquelle on doit arriver et puis on fait un rétro-calcul en disant combien ça va faire en lit etc. On est parti effectivement du besoin, on est parti de la population, on est parti des projections d'activités hospitalière nationale, faites au niveau national pour les années 2030, et on a regardé ce que ça faisait pour les Hautes-Pyrénées, et ensuite on est allé en suivant, en prenant un scénario je dirai le plus élégant au niveau technique, qui était de ce dire qu'on essayait d'avoir dans les Hautes-Pyrénées le meilleur de la technique hospitalière, de façon à ce que les jeunes médecins viennent, parce que les jeunes médecins ils viennent sur une organisation médicale, c'est-à-dire sur des équipes qui soient suffisamment fournies, une garde tous les 3 jours c'est fini. Maintenant les équipes elles doivent avoir 7, 8, 9 médecins pour que la garde elle soit tenable, parce que les jeunes ils n'ont plus envie de faire 80 heures comme nous autres avant, et ils ont raison, parce que c'est plus sécuritaire, et parce qu'ils ont aussi une vie. Et la deuxième chose ils veulent faire de la technique, parce que quand on devient hospitalier de service public, de service public et pas de clinique, comme on a essayé de nous maquer il y a une époque, mais de service public c'est pour faire de la technique, et notre hôpital il faut qu'il soit à la fois humain, orienté vers les personnes vulnérables et qu'il soit technique, et c'est ça qui attirera les jeunes. Mais j'insiste parce que là pour le coup c'est quelque chose qui me tient à cœur, parce que c'est comme ça qu'on a bossé tous ensemble, à la fois les équipes médicales et des gestionnaires des établissements, parce qu'on est tous ensemble dans ce projet-là, les médecins, les soignants, et les administratifs, on a tous bossé dans le même sens, comme on a dit tout à l'heure, de temps en temps ça a frictionné, mais c'est normal et c'est comme ça qu'on fait un projet. Voilà. Mais il n'y a pas de rétro-calcul, on a essayé de prendre en compte au mieux la situation des habitants de ce département, l'évolution de sa population, l'évolution de la technique médicale, et je vous ai dit tout à l'heure combien c'était difficile, et voilà c'est tout ça qu'il y a derrière ce projet, y compris sur sa localisation entre Tarbes et Lourdes. Et je passe la parole à Monsieur BOURIAT. Et c'est ce qui a donné le capacitaire, oui pour répondre sur l'ambulatoire, l'hospitalisation. Bien sûr les personnes les plus âgées, elles ne feront pas d'ambulatoire, ou très peu en gros pour la chirurgie de la cataracte oui, elle est en ambulatoire déjà, et encore on a 250 personnes par an à Tarbes qui restent une nuit à l'hôpital après une chirurgie de la cataracte, parce qu'elles ne peuvent pas rentrer toutes seules à la maison, et ces gens-là elles seront toujours là dans 10 ans et il faudra continuer à les accueillir le mieux possible. Mais effectivement dans les calculs qu'on a les personnes les plus âgées, au contraire elles vont avoir des durées de séjour légèrement plus longues. C'est-à-dire qu'on va avoir pour les moins âgées, ceux qu'on va faire en ambulatoire des durées de séjours moins longues et correspondant à une évolution technique, et je vous l'ai exprimé il y a un instant, et à l'inverse les plus âgées vont plutôt produire des séjours qui seront plutôt plus complexes, parce qu'effectivement le reste on l'aura réglé à la maison, plus complexes et plus longs. Et c'est ça qu'il y a dans nos études, et c'est ça qui donne le capacitaire, et c'est ça qui donne ensuite les chiffres que l'on vous a présentés, mais là je sors de mon domaine de compétence, je passe la parole à Monsieur BOURIAT, j'ai déjà été trop long, vous m'en excusez.

M. BOURIAT : Merci Monsieur le Président. Alors je reprends la liste des questions et bien sûr on parlera de l'emplacement. La suppression de lits et les suppressions de postes, sujet

sensible. Alors suppression de lits, c'est nos calculs capacitaires. Alors suppression de postes on est sur un prévisionnel de 130 postes en moins, et pour vous donner un ordre d'idées, les départs naturels 2018 sur 2019 entre Tarbes et Lourdes c'est 140 postes, c'est pour ça qu'on n'est pas dans une situation où on a un conflit social à la clé. C'est-à-dire que d'un on a un laps de temps assez important pour reconfigurer les équipes, tenir compte des départs en retraite, et deuxièmement finalement 130, c'est un chiffre important je suis d'accord, mais aux vues des départs naturels chaque année, ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire. Alors on pourrait s'interroger, pourquoi on a si peu de suppression de poste ? Même si ce n'est pas un plaisir, vous avez bien compris, pour moi. Pourquoi on a si peu de suppression de poste finalement ? Parce qu'on a aussi peu de suppression de lits, puisque vous avez vu qu'on a commencé, enfin les établissements ont commencé leur cure d'amaigrissement depuis 2001. Donc entre 2016 et le futur site, on a un écart en lits de 15, de mémoire là-dessus. Donc effectivement on a aussi des suppressions de postes assez faibles, et ça ça va être résorbé je vous dis avec les départs naturels. Alors il y a des services qui sont touchés, ce qui est logique, vous avez par exemple deux services de radio, vous en aurez plus qu'un. Mais vous avez aussi dans ces services-là du personnel qui va partir en retraite. Vous avez au niveau des services logistiques, vous avez deux services, la blanchisserie, vous avez deux services, les cuisines, vous avez deux cuisines, donc tout ça, ces services-là sont impactés, certes, mais encore une fois ces services-là ont des départs naturels. On est en train de travailler là-dessus avec les organisations syndicales, parce que vous pouvez vous imaginer que c'est un point sur lequel elles sont particulièrement vigilantes, et c'est très bien qu'elles soient dans le comité de pilotage, parce que c'est transparent. Voilà, et il nous fallait cette situation de confiance. Supprimer des postes ce n'est pas un but, on est bien d'accord. Ca va arriver encore une fois puisqu'on réduit un peu la voilure au niveau des lits, donc ça naturellement arriver. Après pourquoi ça ne cristallise pas des inquiétudes, parce qu'on se rend compte qu'on a le temps de programmer, et on a le temps de voir les choses venir. Et quand on voit les prévisions des départs en retraite, on se rend compte que cette réduction d'effectif va pouvoir se faire dans la douceur, et c'est ce que nous avons toujours souhaité nous aussi. Voilà ça c'est pour la première question. Quelqu'un m'a également posé la question dans la salle des lits de psychiatrie. Effectivement la psychiatrie c'est Lannemezan, et la psychiatrie ça restera à Lannemezan. Il y a absolument pas de projet de quoi que ce soit, de mettre des lits de psychiatrie sur le futur établissement Tarbes-Lourdes. On travaille avec les psychiatres de Lannemezan déjà, ils n'ont pas de lits certes, mais ils font de la consultation et ils sont avec nous au niveau des urgences, et ça nous aide énormément, donc on va continuer cette complémentarité, mais il n'y aura pas d'hébergement si vous voulez au niveau de ses patients-là, et donc de ce type de lits. Moi ce que j'incite par contre au niveau de ma collègue de Lannemezan, et c'est aussi une question que je pose à l'ARS en terme de Directeur d'établissement support de groupement hospitalier de territoire, c'est la nécessité, je pense, de mettre en place des urgences psychiatriques à Lannemezan, comme ça existe à Pau, d'accord. Encore une fois, chacun doit avoir sa position, et chacun doit avoir et doit trouver sa place sur le territoire 65. Les terrains, je garde le meilleur pour la fin. Les terrains, et je comprends tout à fait l'enjeu que ça représente pour vous. C'est un grand honneur de voir que chacun aimerait voir que l'établissement vienne sur sa commune, je n'en doute pas c'est un grand honneur, c'est bien. Nous nous sommes parti déjà sur des critères techniques de population, et puis moi je n'ai pas été mandaté pour faire un hôpital départemental, il faut que ça soit clair ici, je ne suis pas mandaté pour faire un hôpital départemental. La commande de l'ARS n'a jamais été de faire un hôpital départemental, c'est un hôpital qui doit être pivot, et qui doit donc jouer son rôle avec les établissements de proximité qui existent, on a parlé de Vic, même si Vic est rattaché à Tarbes, mais Vic va avoir une position qui du coup va être renforcée, mais également les autres établissements du paysage, Lannemezan en fait parti. On est sur un projet Tarbes-Lourdes, on est sur un axe où la population est vraiment dans ce triangle Tarbes, Lourdes, Bagnères. Et puis n'oublions pas que l'est du département, l'est de Tarbes je vais dire, il y a Lannemezan en face, pas très loin. Je ne suis pas sortie d'une situation en bi-site pour me retrouver demain dans une autre situation en bi-site avec Lannemezan, parce que c'est ça qui va arriver, parce que Lannemezan ce n'est pas que de la

psychiatrie, c'est de la médecine de cours séjour, c'est de la chirurgie, commerciale, je le regrette comme vous sûrement, mais c'est de la chirurgie, et je n'ai pas envie de me retrouver en concurrence comme je suis en train de gérer entre Tarbes et Lourdes, et avoir du cannibalisme qui va nous tirer, et Lannemezan, et le futur site vers le déficit structurel que l'on connaît entre Tarbes et Lourdes. Ceci pour expliquer pourquoi cette zone-là n'a pas été explorée. Et puis de toute façon, je vous rappelle que cette zone-là elle ressort maintenant, mais jusqu'à présent la question ne se posait pas. L'hôpital ce n'est pas un supermarché, je pense que là-dessus il faut rester cohérent aussi avec notre devenir, avec notre projet, avec l'identité de nos deux établissements, et c'est aussi ça à mon avis, c'est sur ça qu'on est attendu. Il faut que ça soit cohérent, il faut qu'on réponde à la population indépendamment de l'endroit qu'on souhaite le plus pratique pour cette population, donc indépendamment ça tombe sur Lanne c'est vrai que c'est un très joli village, mais je n'ai pas d'attache particulière, même si j'ai plaisir à aller sur ce joli village de Lanne, je n'ai pas d'attache particulière sur Lanne. En fait Lanne est sortie parce qu'on a établi un certain nombre de critères d'éligibilité, qui ne sont pas politiques, c'est des critères techniques à notre niveau, c'est normal, voilà pour quoi on est sur ce modèle-là et encore une fois on est sur un projet Tarbes-Lourdes, la cohésion de ce projet tient au fait qu'il est Tarbes-Lourdes.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres remarques. Monsieur BOUBEE vous avez demandé la parole.

M. BOUBEE : Monsieur le Directeur a répondu à la préoccupation qu'ont émis mes collègues, je vais toutefois, quand même, faire part d'un certain sentiment. Je vous remercie Monsieur le Directeur, pour la clarté de votre exposé, la transparence que vous avez manifesté sur la présentation de ce dossier, extrêmement complexe et délicat, et qui peut être, y compris dans cette enceinte, un peu passionnel. Je veux remercier également Monsieur le Président de la CME, Docteur CAPDEPON, qui a dit effectivement qu'on ne va pas tomber dans le pathos, parce que si on tombe dans le pathos, on ne réfléchit plus de manière rationnelle. Et tout le monde est d'accord ici, je crois qu'il y a des invariants qui nous sont communs, et qui sont très forts, qui nous sont chevillés au corps, à toutes et à tous, c'est qu'il faut en effet un hôpital public où les malades soient bien accueillis, où les personnels travaillent dans de bonnes conditions, et où les médecins n'accomplissent pas le sacerdoce, qu'ils sont en train d'accomplir actuellement. En ce qui nous concerne à nous élus locaux, on a un job, on a un job qui nous fait réfléchir et qui transcende peut-être sur ce dossier les clivages politiques traditionnels, si tant est qu'il y en ait, puisqu'il paraît qu'on est dans un nouveau monde. Nous sommes en charge au niveau de la Communauté d'Agglomération de plusieurs compétences, et en particulier celle de l'aménagement de l'espace. Alors c'est vrai que la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes, qui est compliquée, j'étais un des rares qui voulait cette agglomération, ça m'a peut-être coûté cher d'ailleurs, mais ça ce n'est pas le sujet de ce soir, parce que je trouve que cet espace il est pertinent, et qu'effectivement c'est le cœur du réacteur du département à bien des égards, et pour bien des compétences. Au jour d'aujourd'hui l'hôpital de Tarbes, je vais parler de l'hôpital de Tarbes qui est l'hôpital phare de ce département, il draine les patients de tout le département et d'au-delà. Les gens de Loudenvielle, je dis ça presque par hasard, les habitants de Vielle-Aure, les habitants de Castelnau-Magnoac, de Trie, de Lannemezan, etc., pour beaucoup viennent ici, viennent à Tarbes pour des spécialités qui ne sont pas exercées à Lannemezan. Nous sommes devant une problématique, c'est effectivement celle d'une bonne gestion des deniers publics. Il y a des gens avec des gilets jaunes aux péages, et ça ne va pas aller en s'arrangeant dans les années qui viennent, qui nous disent qu'on se déplace trop et que ça coûte trop cher les déplacements, donc il va falloir faire déplacer un peu moins les gens, qu'ils aillent tous les jours à leur travail, où qu'ils aillent parfois à l'hôpital. Il va falloir créer effectivement en termes de mobilité des transports qui soient performants, peu onéreux, et qui soient propres. Je sais que ce que je suis en train de dire ne plaît pas fatalement à mes amis Lourdais, parce qu'ils m'ont déjà entendu, et je le sais Josette, mais je m'exprime. Partant de là, nous sommes également responsables de document stratégique de planification, qui prendront de plus en plus de sens, que des

orientations politiques nationales seront prises, à savoir par exemple un Plan Climat Air Energie Territorial qui nous dit et qui nous impose de maîtriser la consommation d'énergie. Nous sommes devant une problématique en ce qui nous concerne. Alors effectivement, si l'hôpital Tarbes-Lourdes c'est joué, c'est fini et on n'en parle pas, et je suis désolé que vous soyez venu ce soir et qu'on ait perdu tant de temps. Si nous ne pouvons pas intervenir sur la décision, si nous ne pouvons pas dire notre opinion, mais je vais finir Josette, j'ai demandé la parole tu parleras après s'il te plait, mais tu vas peut-être approuver ce que je vais dire. Notre travail à nous, c'est d'aménager le territoire de manière rationnelle. Nous avons effectivement ces 70 hectares dont nous sommes maintenant propriétaires, qui sont situés, ça été dit, à proximité de l'autoroute, etc. Il n'y aura pas de problème de ZAD ou d'occupation illicite, etc. Le foncier est immédiatement disponible, les réseaux sont là. La question très précise que je voulais poser, les chiffrages, Monsieur le Directeur, que vous avez évoqués de 219 millions, ce sont des chiffrages d'un établissement qui correspond effectivement au cahier des charges que vous avez bâti et que l'ARS vous demande, que l'hôpital soit ici où là. Est-ce que ce chiffrage, c'est celui-là ? C'est-à-dire qu'on le mette, pour être clair, sur une zone Séméac-Soues, ou qu'on le mette à Lanne. Est-ce que ce montant de 219 millions d'euros, c'est le même ? C'est ma première question. Ma deuxième question, on est tous d'accord il faut aller très vite maintenant, on a perdu beaucoup trop de temps, donc vous avez indiqué qu'il y avait une date très importante du COPERMO, le 29 janvier. J'imagine qu'à ce COPERMO, il faut que vous indiquiez la localisation de l'établissement public ; c'était la question finale que je voulais vous poser : est-ce qu'il est trop tard pour qu'on puisse envisager autre chose, auquel cas je veux dire, la messe est dite et on est à fond tous derrière vous, tout simplement.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Directeur.

M. BOURIAT : Oui Monsieur le Président merci. Dans ce dossier les éléments financiers qui apparaissent, et effectivement c'est ceux qui sont rattachés au terrain de Lanne. Mais encore une fois je ne résonne pas sur le terrain, le coût sera certainement à peu près le même sur un autre terrain, d'accord ? Là où il faut quand même se positionner c'est sur l'opportunité du lieu, par rapport à la population qui est desservie. Effectivement il n'y a pas une énorme différence, je pense que ça va être, on serait sur des coûts semblables. Cela dit je ne pense pas qu'on n'a pas le temps de refaire des études là-dessus, parce que sinon on n'en sort plus. Mais ce n'est pas une question de coût qui se pose, nous on raisonne en termes d'opportunité par rapport à la population, et encore une fois, je le redis, de cohérence des équipes par rapport à Tarbes et Lourdes. La population du 65, elle est dans le triangle, Tarbes, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre. C'est ça qui nous a guidés Monsieur.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Directeur, chers collègues, je trouve que ces échanges ont été intéressants, riches. Monsieur le Directeur il faut reconnaître que la question posée par certains de mes collègues est pertinente, puisque nous nous trouvons soudainement avec plus de 60 hectares disponibles, à la sortie de l'autoroute. Mais si la question est pertinente, il n'en demeure pas moins que le dossier est tellement engagé aujourd'hui, qu'il serait dommageable de le remettre en cause. Comme il me paraît également dommageable de vouloir conserver les 2 hôpitaux actuels, puisque Monsieur le Directeur vous le confirmez, les études réalisées sur la rénovation des 2 hôpitaux Tarbes et Lourdes, coûterait encore plus cher que l'investissement soit près de 250 millions d'euros. Maintenant il faut qu'on regarde devant, même si on doit regarder loin je veux dire à 10 ans. Je suis ravi de la dernière formule de Monsieur BOUBEE, je l'étais moins de la première, il disait si on perd son temps... non on n'a pas perdu son temps. On est désormais tous instruits de la part du Président de la CME et du Directeur de l'hôpital et de ses collaborateurs. Nous devons maintenant soutenir le projet. Je rappelle qu'il y a 10 ans, le même projet quasiment, était dans les tuyaux, mais il n'y avait pas de consensus politique, il y avait même des oppositions nettes. Résultat : le projet a été abandonné. Le Directeur de l'ARS a changé, une nouvelle étude a été engagée. Est ce qu'on ne pourrait pas finalement faire l'hôpital sur le site de l'aéro-club de Laloubère, pour qu'il y ait une collaboration étroite entre le public et le privé ? On a fait travailler les équipes et les

spécialistes là-dessus pour rien. Le Directeur de l'ARS a changé, une nouvelle Directrice est arrivée, et a été relancé l'hôpital entre Tarbes et Lourdes, tel qu'il avait été étudié il y a 10 ans. Aujourd'hui il y a un consensus politique. Que des questions légitimes se posent, c'est normal. Je crois que Monsieur le Directeur a bien fait de le dire ce n'est pas un hôpital départemental. Il y a une offre à Lannemezan. Il n'a jamais été question d'absorber l'hôpital de Lannemezan. C'est une collaboration, c'est une fusion Tarbes-Lourdes, avec une offre la meilleure possible, pour attirer le plus grand nombre de patients traités de la meilleure façon possible, par des praticiens jeunes, modernes, de qualités, dans des locaux modernes, adaptés, et avec des matériels modernes également, pour apporter les meilleures réponses. Voilà. Monsieur le Directeur est ce que vous voulez ajouter quelque chose ? Monsieur le Président de la CME ?

M. BOURIAT : Je veux simplement rajouter Monsieur le Président, si vous le permettez, que vous tous rassemblez ici, vous avez aussi un job extraordinaire, c'est de défendre l'intérêt général. Je pense que par votre position et par le message que vous ferez passer, dépendra, je pense, la force du dossier que nous déposerons et que nous défendrons le 29 janvier. Je vous remercie en tout cas de nous avoir encore une fois accueillis et écoutés.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Directeur. Il n'y a qu'un petit problème quand on essaie de défendre l'intérêt général, c'est qu'il n'y a pas de définition objective de l'intérêt général. Merci à toutes et à tous. Bien mes chers collègues, je vous félicite tous et toutes pour la qualité des échanges. Monsieur le Directeur merci à vous et à vos équipes. Nous avons un ordre du jour assez chargé. Avant d'aborder cet ordre du jour, je vais demander à Florence GASSAN de se lever et de se présenter à vous mes chers collègues, merci Florence. Florence GASSAN remplace Laure JOUBERT qui a démissionné de Conseillère Municipale de la Ville de Tarbes, et qui siégeait ici. Je vous informe que Maxime LAFAILLE représente Gérald CAPEL également démissionnaire. Monsieur LAFAILLE n'est pas là ce soir. Je crois Madame le Maire de Lourdes que c'est un jeune élu, qui risque d'être le benjamin ici. Il a 25 ans, m'a-t-on dit ? Mes chers collègues nous accueillerons désormais ces 2 nouveaux Conseillers Communautaires. Je vous demande si vous êtes d'accord pour approuver les comptes rendus des Conseils Communautaires, qui vous ont été adressés, celui du 10 avril et celui du 28 juin de cette année. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces 2 comptes rendus ? Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ils sont adoptés. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Avez-vous des questions ? Pas de remarques ? Oui Monsieur BOUBEE allez-y.

M. BOUBEE : Merci Monsieur le Président. S'agissant de la subvention au Stado-TPR, je crois que le Conseil Départemental, je parle sous le contrôle des Conseillers Départementaux présents, la baisse considérablement puisque ce sera 35 000 euros pour l'an prochain, au même titre que Bagnères et Lourdes.

Madame BOURDEU : Lourdes est en fédérale 2, et a 0 subvention du Conseil Départemental.

M. BOUBEE : C'est encore pire que ce que je pensais

M. LE PRESIDENT : C'est pire encore. Je réponds à la question pertinente, bien évidemment. D'abord ce n'est pas une subvention, c'est une convention de sponsoring qui a été signée il y a quelques années, et dont je respecte les termes. Il est très vraisemblable, pour répondre au questionnement qui pourrait mettre en adéquation l'engagement et les résultats, que pour le budget 2020, ce contrat de sponsoring soit renégocié. Mais là il avait été signé, et donc nous respectons les engagements. Je voudrais également rappeler que le contrat de sponsoring s'élève à 90 000 euros, et que les 30 000 euros supplémentaires correspondent à une contribution particulière, contribution qui est la résultante d'engagements pris en 2015 par le Département, la Ville de Tarbes, et la Communauté d'Agglomération pour contribuer au remboursement d'un emprunt qui avait été contracté à l'époque. Je précise que notre

contribution de cette année est également la dernière. Voilà. Y a-t-il d'autres questions ? Francis TOUYA, je n'ai rien à ajouter ? Non ? Parfait. Alors s'il n'y a pas d'autres questions, nous allons aborder les délibérations soumises à votre approbation. Je précise tout de suite que la délibération n° 2 sera reportée, car nous avons consulté, le contrôle de légalité, de certains termes de cette convention. Nous n'avons malheureusement pas eu la réponse avant ce Conseil Communautaire. Il est vraisemblable que cette deuxième délibération vous sera proposée lors du prochain Conseil Communautaire. Alors le point n° 1, Patrick VIGNES.

DELIBERATION N° 1

TRANSFERT ZAE : MODIFICATION DE L'ANNEXE DU PV DE MISE A DISPOSITION DES BIENS POUR LA VILLE DE TARBES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES 2018-2021 ET DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2018

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ? Je répète Monsieur le Directeur Général des Services que cette salle, qui est très agréable, est mal éclairée, on ne voit pas le fond. Je sais que je dois me faire opérer de la cataracte, puisqu'on en a parlé tout à l'heure, je n'y vois pas très bien mais, rassurez-vous ça va se faire début janvier. C'est sympathique pour nos collègues du dernier rang. Ils sont tranquilles, dans la pénombre, personne ne les embête.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

CONVENTIONS DE PRESTATION INFORMATIQUE AVEC LE SYMAT ET LE SMTD65

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES ET LA VILLE DE LOURDES POUR LA FOURNITURE DE CHALEUR A L'ESPACE ROBERT HOSSEIN.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ? Oui qui ?

M. RODRIGUEZ : Merci Monsieur le Président, à la lecture de la convention, il me paraît quand même difficile que je puisse me prononcer. Il n'y a aucun chiffre sur le montant du kilowattheure, ou de l'énergie fournie. D'autant que ce genre de convention, je ne suis pas sûr de ce que je vais vous présenter, les 20% de TVA qui sont prévus, il me semble que pour l'énergie bois à une époque c'était le taux à 5,5, et par la suite ça été augmenté, il est aux alentours de 10% et là vous parlez de 20%. Mais en plus dans la convention il n'y a aucun chiffre. Alors je crois que ça serait peut-être nécessaire avant de l'envoyer à la Préfecture, de s'assurer de sa validité.

M. LE PRESIDENT : Il n'y a aucun chiffre.

M. RODRIGUEZ : Les formules sont dédiées

M. LE PRESIDENT : La formule sera utilisée, et le prix sera fonction, du volume d'énergie utilisé en fonction des compteurs respectifs. La facture sera calculée en fonction des critères qui sont définis à l'article 12 de la convention. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS INTERIEURS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, DE L'AIRE DE GRANDS PASSAGES ET DE LESPIE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci André. Je précise qu'avec André nous nous sommes rendus hier sur l'aire de Lespie où nous avons rencontré quelques occupants. On a pu voir la qualité des installations et je félicite les services techniques. Il s'agit d'une aire tampon, c'est-à-dire qu'elle a pour objectif, d'accueillir des caravanes qui d'habitude étaient installées sur le terrain de football d'Ibos, ou sur un terrain privé, etc., sans aucune commodité, avec des branchements électriques sur des pylônes électriques. Là il y a l'eau, l'électricité, mais on s'est vu reprocher quelques lacunes, à savoir une puissance de courant insuffisante, d'après eux, manque de gravier au sol, une partie du sol qui accueille les caravanes a été fait, il est vrai, avec des cailloux un peu gros, on va arranger ça. Voilà des gens qui se mettaient n'importe où, n'importe comment. On a aménagé une aire tampon, alors qu'on n'était pas obligé, comme l'aire de grands passages je redis, qui est quand même tout à fait remarquable et je remercie André et toutes les équipes techniques pour cette réalisation, mais ça ne va jamais. Nous sommes tous élus, et nous savons qu'il est difficile de contenter tout le monde, tout le temps. On peut arriver à contenter une personne, tout le temps, mais tout le monde tout le temps c'est impossible. Avez-vous des questions à poser sur cette délibération présentée par André BARRET ? Il n'y en a pas ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7

DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Avez-vous des questions chers collègues ? Oui allez y vous avez la parole, Monsieur SEVILLA.

M. SEVILLA : Pourquoi y a une différence entre les présentations en italiques et le reste normal ?

M. LE PRESIDENT : On va vous répondre tout de suite. Monsieur REVILLER.

M. REVILLER : L'italique c'est ce qui est rajouté dans la délibération, c'est pour montrer ce qui est rajouté par rapport à la précédente délibération. C'est tout simplement pour la compréhension.

M. SEVILLA : Ca été rappelé que comme ça, d'accord.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

M. LE PRESIDENT : Denis FEGNE si on parlait du débat d'orientation budgétaire 2019.

M. FEGNE : Quelle bonne idée Monsieur le Président.

Lecture du DOB

M. FEGNE : Je remercie au nom de mes collègues, le travail qui a été réalisé par le service finances sous la houlette de Véronique BAUBAY.

Lecture du DOB

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président de la Commission des Finances. Est-ce que vous voulez un verre d'eau ? Félicitations, je vois que vous êtes un coureur de fond. Marcheur de fond ? Alors vous avez la parole, chers collègues. Qui souhaite intervenir en premier ? Personne ? Donc on passe au sujet suivant car il n'y a pas vote. Oui, Evelyne RICART.

Mme RICART : Moi ce n'est pas par rapport au DOB, parce que je trouve que Monsieur FEGNE l'a très bien présenté et chapeau, c'est du travail. C'est une simple petite question technique. Au niveau de la planification il y a eu des informations différentes chez les uns et chez les autres par rapport au prochain Conseil Communautaire, certains ont le 19, d'autres ont le 20 et là je vois marqué le 21 décembre, donc je voudrais savoir, qu'elle est la date exacte ?

M. LE PRESIDENT : Je vais vous le dire tout de suite, je crois que c'est le 19.

Mme RICART : Et là c'est marqué le 21.

M. LE PRESIDENT : C'est le 19.

Mme RICART : Et là c'est marqué le 21 décembre, excusez-moi.

M. LE PRESIDENT : C'était la première hypothèse.

Mme RICART : C'est le 19 alors ?

M. LE PRESIDENT : On s'est dit que le 21 vous étiez prise alors on l'a mis au 19.

Mme RICART : D'accord merci beaucoup pour cette précision.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des questions sur le DOB ?

M. BOUBEE : Des questions ou des observations, moi aussi je veux joindre mon témoignage à ce qu'a dit notre collègue Evelyne RICART, pour remercier le rapporteur pour la clarté de son exposé, et les services bien évidemment qui ont travaillé pour nous présenter ce document, qui est un document effectivement de qualité et qui suscite donc des questions puisqu'il est exhaustif. Page 21 donc s'agissant des dotations aux organismes publics, juste une focale sur la compétence GEMAPI qui va être extrêmement importante pour les années à venir pour nous, qui sera probablement génératrice effectivement de dépenses importantes, et je sais que c'est Jean-Claude PIRON qui gère ça avec Dédé LABORDE, et qu'ils font ça sérieusement. Je voulais juste attirer l'attention sur les enjeux qu'il y a en effet dans ce domaine, certainement dus au changement climatique. Les aléas vont devenir, probablement, de plus en plus nombreux et de plus en plus forts. Et puisque je parle de la GEMAPI, je souhaitais juste, mais Monsieur le Président vous l'avez évoqué tout à l'heure à l'occasion de l'hôpital, le transfert eau et assainissement. Alors je crois qu'on a retenu un bureau d'étude qui est en train de faire l'état des lieux. Et bien il va falloir qu'il cogite vite, parce que j'aimerais bien qu'on fasse un peu de politique, au sens noble du terme sur ce sujet. Transfert eau et assainissement quand même de la moitié de la population du département, ça été dit, avec actuellement des situations très diverses, je parle sous le contrôle de Jean-Claude qui gère ce dossier. Moi je trouve que le temps est court, on est effectivement à 13 mois et demi, 13 mois de la prise en compte de cette compétence, et je vous avoue qu'il va y avoir une somme de travail à faire dans ces 13 mois, et qui sont peut-être de nature à nous préoccuper. Pourquoi je voudrais qu'on parle de politique ? Au sens grec. Parce que les situations sont très diverses, effectivement, et que donc dorénavant ce sera la Communauté d'Agglomération qui gèrera l'eau et l'assainissement de 130 000 habitants. Et comment on fait là ? Alors il y a évidemment la loi qui s'impose à nous, le respect des cahiers des charges ici et là, de tous les contrats de délégation qui courent etc. Pour autant, est ce que la dimension maintenant que nous acquérons ne justifie pas, compte tenu de la pluralité des acteurs qu'il y a, plusieurs acteurs privés, la régie, la DSP, etc., ne justifie pas qu'il y ait effectivement un vrai débat politique entre nous sur des choix à faire, je crois que la régie avec cette dimension-là, du nombre d'habitants, des kilomètres de tuyaux, des stations d'épuration, etc., peut-être que c'est pertinent, même si jamais c'est un métier extrêmement technique, celui des techniciens de station d'épuration, mais la question va être posée, c'est ce que je voulais dire là ce soir à ce sujet-là.

M. LE PRESIDENT : Tu m'autorise à répondre d'abord ?

M. BOUBEE : Bien sûr.

M. LE PRESIDENT : C'est un sujet majeur, et Jean-Claude PIRON le fera également. Je voudrais dire cela représente une somme de travail importante. Ce travail est engagé depuis de longues semaines déjà, par Jean-Claude PIRON, par André BARRET et par nos équipes techniques, Sylvie SOROSTE LEIZA, etc. Je ne sais pas combien de réunions tu as déjà organisées, tu vas le dire. Donc le temps est court, mais je peux vous dire que les réunions pour eux sont longues. Alors oui le débat entre nous aura lieu, mais laissons leurs d'abord faire ce travail préparatoire. Il consiste à recenser les situations particulières, je crois qu'il y a plus de 20 ou 25 situations totalement différentes, avec des tarifs différents, avec des problématiques extrêmement complexes, et ça va être encore plus compliqué que la GEMAPI. Mais laissons poursuivre le travail accompli. Je vais passer la parole à Jean-Claude qui va d'ailleurs, je présume, confirmer tout cela.

M. PIRON : Merci Monsieur le Président. Effectivement nous étions encore en réunion ce matin avec le cabinet COGITE. Alors on parle de régie, on parle de DSP, on parle de beaucoup de choses effectivement. C'est assez curieux, on a commencé ce matin à avoir les premiers résultats. Donc 60 structures ont été interrogées, ce qui a été demandé c'est uniquement les chiffres, le fonctionnement, tout le coté administratif. Donc à partir de là le bureau d'étude est en train de travailler, il nous manque quelques structures qui ne nous ont pas répondues. Mais oui alors qu'est-ce qu'on fait ? La première chose on ne va pas s'affoler parce que de toute façon on va travailler, on devrait réussir à arriver au bout. Le rétro planning il est simple, fin janvier normalement on aura les premiers résultats. Ensuite ils font venir les premières consultations, et c'est vrai qu'on a parlé beaucoup de ça ce matin, il va s'agir pour nous, mais on verra qu'on l'a déjà fait pour la GEMAPI, et qu'on compte le faire également pour le transfert de l'eau et de l'assainissement, c'est s'appuyer sur les acteurs locaux. Il n'est surtout pas question au 1^{er} janvier 2020 de tout casser, et d'imaginer qu'on va créer une structure qui va reprendre tout du jour au lendemain, c'est absolument impossible. C'est évident. Donc ce qu'il va falloir qu'on crée, c'est une structure à notre mesure, qui permettra, vous savez tous qu'ici on a tous des CDD, personne n'a de CDI, donc qui permettra à ceux qui prendront la suite, de pouvoir faire les choix dont tu parlais tout à l'heure, c'est-à-dire continuer une certaine DSP, d'autres peut-être les interrompre et passer en régie, ça je ne sais pas, je ne sais pas encore ce qu'il se fera à ce niveau-là. Pour l'instant on fait un diagnostic, à partir de ce diagnostic on va regarder ce dont on a besoin, parce qu'il a des endroits où effectivement, on aura besoin de reprendre la main dès le 1^{er} janvier 2020, je pense à certaines petites structures, comme le SIVU de la Baronnie des Angles, par exemple, ou tout se fait un petit peu en famille, mais il n'y a pas que ça. Il y a certains villages qui gèrent tout seul leur eau comme des grands, et ça marche très bien. Le problème c'est que quand on vend l'eau à 0,80 centimes le mètre cube, il est évident que ça ne continuera pas, ce n'est pas possible tout simplement, ne serait-ce que parce que l'agence de l'eau nous a indiqué encore, on avait une réunion cet après-midi avec l'agence de l'eau, pour parler de ça également, ils nous ont averti que ils ne financeraient plus aucuns travaux, mais plus aucuns travaux pour toutes les collectivités qui ne vendraient pas le même mètre cube d'eau à minimum 1,50 euros pour l'instant. La décision sera annoncée au 1^{er} juillet 2019. Donc voilà des choix seront à faire, et ensuite surtout, je vais dire ce transfert de l'eau et l'assainissement ça peut être une chance. On a raté, il y a quelques années, et je sais que ça va en faire bondir certains, une chose qui s'appelle le SMEP, le Syndicat Mixte d'Etude de Programmation de l'axe Adour, ça on l'a raté, on a fait une erreur à mon avis à ce niveau-là. Parce que le problème, c'est qu'on a plein de structures qui fonctionnent très bien, des syndicats qui fonctionnent très bien, y en a certains qui fonctionnent très bien, qui vont être dissout parce que c'est la loi, c'est pas notre volonté, mais c'est la loi, mais par contre une chose est sûre c'est qu'ils ne sont pas interconnectés entre eux, et ça comme on ne sait pas comment sera la ressource de l'eau dans 20 ans, c'est assez dangereux, c'est-à-dire qu'on a aucune sécurisation de la ressource pour une grande partie de notre territoire, il faudra peut-être profiter de cette remise à niveau justement, de ce transfert, pour imaginer dans les 5, dans les 10 ans qui viennent une sécurisation de l'ensemble de nos structures. Mais bon je vais pas dire même pas peur, mais je pense qu'on devrait réussir à le faire.

M. LE PRESIDENT : Je voudrais une nouvelle fois saluer le travail que vous faites. Il vient de commencer et déjà vous avez fait beaucoup. Voilà je te rassure. Yannick je te repasse la parole, excuse-moi de t'avoir interrompu. J'ai dit André BARRET, pardon c'était André LABORDE qui travaille avec Jean-Claude PIRON, et oui je suis obnubilé par André BARRET depuis ce qu'on a fait hier ensemble, c'est quelque chose d'inoubliable d'aller inaugurer l'aire de Lespie. Pardonne-moi André LABORDE.

M. BOUBEE : Merci Président, après page 22, mais c'est juste une observation. Je ne savais pas que la SEMI, alors j'avais appris plus tôt qu'il y avait une pépinière à la zone de Bastillac, voilà et que ça appartenait à la SEMI, encore moins, mais bon, quand on avait décidé de

recenser les pépinières qu'il y avait sur le territoire il y a quelques années, mais c'est ce qu'il y a écrit Gérard.

M. LE PRESIDENT : D'autres collègues m'ont posé la question. Je préfère donner toutes les explications. C'est une convention qui date de 1991, entre la Ville de Tarbes et la SEMI. La Ville de Tarbes qui ne disposait pas de beaucoup de moyens d'investissement, a demandé à la SEMI de réaliser un hôtel d'entreprises. Ce n'est donc pas une véritable pépinière. Il n'y a aucun service rendu. Ce sont des locaux loués à des entreprises. Dans cette convention il était précisé certaines obligations à la charge des parties bien évidemment, et dont pour la Mairie de Tarbes, de prendre en charge, et de rembourser le déficit de gestion de cet hôtel d'entreprises. Et c'est une convention qui date de 1991.

M. BOUBEE : Bien je vais à la page 24, et là je suis étonné, parce qu'il va commencer à vraiment nous couter cher, et là je ne suis pas sûr d'être d'accord, alors personnellement que je n'ai pas échangé avec mes amis, c'est l'aménagement du rond-point situé à la sortie ouest de l'autoroute A64. Rond-point de 372 000 euros, dans l'état actuel des finances publiques, par rapport à tous les enjeux auxquels nous devons répondre, cela fait chier. En plus je rappelle que c'est une voirie, c'est le croisement de la nationale 21 avec la départementale 94. Le principe d'une route, quand on parle à un gestionnaire des routes, c'est quoi ? C'est d'aller d'un point A au point B le plus vite possible, le rond-point fluidifie la circulation, sauf lorsque ponctuellement il est occupé, c'est ce que disait Denis. Et là je trouve qu'on n'a pas de concours de l'Etat, alors oui peut-être qu'on ne va pas voter les 100 000 euros, je ne sais pas ; on n'a pas le concours du Département, moi je trouve que la bête elle est gentille. Je ne suis pas d'accord Monsieur le Président, avec le fait qu'on ajoute 100 000 euros sur ce rond-point. 372 000 euros pour un rond-point, je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues ? Mais il me semble que c'est au-delà de la raison.

M. LE PRESIDENT : Vous manifesterez votre désaccord lors du vote du budget, il n'y a pas de vote aujourd'hui. Ceci étant on en tient compte, mais je vais demander à Patrick LACOSTE d'explicitier les péripéties rencontrées sur ce rond-point. Il y a un projet, qui à mon sens coute cher. Et vous allez voir les obligations imposées par la DIRSO. Patrick LACOSTE, tu veux bien donner les précisions à nos collègues ?

M. LACOSTE : Oui c'est quand même un rond-point qui a une certaine superficie, puisqu'il fait 70 mètres de diamètre, ce n'est pas quand même déjà un petit rond-point. Il y a un parti pris qui a été pris d'aménager avec un aménagement très minéral et non pas végétal, pour diminuer les coûts d'entretien de ce rond-point qui pose des difficultés, puisqu'il y a quand même une grosse difficulté d'accessibilité si on veut entretenir régulièrement, donc le parti pris a été de faire un aménagement minéral. Donc on a fait un premier projet, on a travaillé avec le CAUE sur les définitions techniques, on a fait un premier chiffrage et on a envoyé ce projet à la DIRSO. Et la DIRSO qui gère les routes nationales a remis ce projet en cause en disant qu'il n'était pas sécurisé, qu'il fallait revoir les aménagements ce qui nous a entraîné une certaine plus-value qui sont liés à des barrières à ne plus mettre, puisqu'on avait fait trois anneaux superposés et là on n'en a plus que deux avec des contraintes d'accessibilités. Voilà c'est une remise en cause, un petit peu, du projet initial et il faut savoir qu'il y a énormément de quantité, puisqu'on doit monter obligatoirement à plus de 2 mètres sur la partie centrale, c'est-à-dire qu'il faut qu'on ait au moins 2 mètres entre le niveau de la chaussée et l'axe central du rond-point pour pas qu'il y ait une co-visibilité des véhicules, donc à partir de là ça fait pas mal de remblais sur 70 mètres de rayon, de diamètre plutôt, ça fait pas mal de matériaux. Donc tout ça mis bout à bout, plus l'éclairage puisqu'il nous impose un éclairage intégré, donc ça fait relativement cher effectivement.

M. LE PRESIDENT : Maintenant si vous ne voulez pas le réaliser, je demanderai au maire d'Ibos s'il est d'accord pour qu'on le laisse en l'état.

M. FEGNE : Non moi je n'ai pas d'action particulière sur ce rond-point. Simplement on est tous d'accord il faut le traiter d'une manière ou d'une autre, c'est quand même l'image de l'agglomération qui est là, je ne sais pas combien il y a de dizaines de milliers de voitures qui passent et qui rentrent sur notre territoire par ce rond-point, donc il faut absolument trouver une solution. Je suis aussi d'accord avec Yannick BOUBÉE quand il dit que 370 000 euros ça semble complètement disproportionné. Alors il y a peut-être des solutions, je ne sais pas, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Bien vous pourrez vous exprimer au moment du vote du budget. Je reconnais que c'est cher.

M. BOUBÉE : Merci. L'aménagement de zones, s'agissant des budgets annexes, il y a 1 150 000 pour le budget annexe aménagement Parc de l'Adour. A la lumière de notre conversation au début de notre réunion, c'est pour y faire quoi ? 1 150 000 pour l'aménagement du Parc de l'Adour, voilà en budget annexe, je ne sais pas ce que c'est.

M. REVILLER : Alors vous savez que le budget annexe du Parc de l'Adour, c'est un budget de comptabilité de stock, c'est-à-dire que l'on comptabilise à la fois les opérations de sortie et les rentrées d'argent. Et effectivement dedans il y a tout l'investissement et le fonctionnement nécessaire au fonctionnement de la zone et au remboursement des emprunts. Voilà. Vous aurez le détail dans le BP mais c'est similaire à ce qui était les années précédentes.

M. BOUBÉE : J'ai toujours la parole ? Après brièvement, je ne veux pas abuser. C'est quand même le DOB. Récemment tu l'as évoqué et vous étiez ensemble tous les 2, tous les 3 puisque j'ai vu Denis sur la photo, sur l'aire d'accueil de Lespie. Bon je crois que là aussi on a eu récemment une réunion du groupe nord du CISP, du Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, qui est animé par Roger-Vincent CALATAYUD. Un des sujets, c'était les gens du voyage qui est une grosse problématique en tout cas pour le pôle nord. Je pense aux 2 communes qui sont le plus, je veux dire impactées, à savoir les communes de Bordères et d'Ibos, où il nous est très difficile de trouver des solutions par rapport à ces 60 à 80 caravanes qui évoluent tout autour de l'agglomération, et qui ne veulent ou ne peuvent pas se sédentariser. En tout cas j'ai souhaité qu'un diagnostic soit posé vraiment, pour savoir ce que souhaitent ces gens-là. La question qui se pose là aussi en termes de deniers publics, et je vous cache pas que lorsque j'ai été acheter mon pain à midi, j'ai été interpellé par des consommateurs qui étaient à la boulangerie d'Aureilhan à côté de la cave, qui m'ont dit que c'était un scandale, que l'on consacrait 400 000 euros ou 300 000 euros par an ou 500 000, 500 000 euros par an pour effectivement les gens du voyage. Mais je ne l'ai pas dit, c'était bien plus. Mais à moment donné il faut que l'argent qu'on y investit, il soit efficient, et là il n'y est pas. C'est-à-dire qu'on a de la casse, on a des aménagements. Je parle pour Aureilhan, l'aire elle a été dévastée par exemple, et il faut remettre en état pour être en conformité avec la loi. Mais je crois qu'il faut réfléchir, alors je n'ai pas de solution, je n'ai aucune solution, ce que je fais là c'est facile, c'est un constat. A présent, je crois quand même que maintenant, on doit avoir une réflexion pour ne pas dépenser tous les ans 500 000 euros, 600 000 euros, pour être confronté tout le temps aux mêmes difficultés. Voilà là je crois que le montant des dépenses nous oblige.

M. LE PRÉSIDENT : C'est plus facile à dire qu'à faire, mais honnêtement on s'en passerait de tout ça. On préférerait faire des investissements productifs. Pour revenir au rond-point, puisqu'on a fait les calculs, il fait 3 846 m², ça fait 96,75 euros le m².

M. BOUBÉE : Après, oui j'ai gardé le meilleur pour la fin. Ensuite, sur le sujet de la dette, bon on a des projets donc on s'endette, je veux dire c'est normal. 7 millions d'euros ça augmente notre dette de 40%, voilà il faut le mesurer, et on sait tous ici, puisque nous sommes des élus, que l'emprunt d'aujourd'hui c'est l'impôt de demain. Donc est-ce que cette dette va générer de l'impôt ? Tout à l'heure tu parlais de CDD, Jean-Claude. Peut-être qu'on ne sera plus là, il y a

la moitié des maires qui veulent arrêter de bosser, peut-être qu'on sera plus là en 2021 ; ça veut dire qu'on va faire de la dette et que ce sont nos successeurs qui assumeront, mais ça c'est la règle du jeu. Je terminerai, Monsieur le Président, je redeviens sérieux, très sérieux, sur les principales opérations d'investissement pour 2019, et je suis certain que si jamais je n'étais pas intervenu, vous auriez été déçu, donc je vais essayer de ne pas vous décevoir. Il s'agit donc des principales opérations d'investissement. Je rappelle et vous le savez, vous le dites souvent et vous l'écrivez, et le service travaille bien et beaucoup, que le développement économique c'est notre principale compétence, et c'est par celle-là qu'on échouera ou qu'on réussira. J'ai été effaré à la connaissance des dernières statistiques, de la dernière série INSEE disponible, 2010-2015, pour ce département, où l'analyse de ces chiffres, froids, montre que ce département génère 700 pertes d'emploi tous les ans, entre 2010 et 2015, et 400 chômeurs de plus tous les ans. Le département n'a plus la compétence économique, on va le voir avec la délibération supra, s'agissant de Pyrénia. Le développement économique avec la loi NOTRe, c'est la région et les intercos. Nous sommes l'interco la plus importante et nous avons un devoir, là également, sur le plan économique puisque nous avons l'université, les laboratoires de recherche, le pôle aéroportuaire et une ville de renommée internationale, avec la deuxième capacité hôtelière, c'est la troisième en nombre d'hôtels, la deuxième en nombre de chambres, de France. Une industrie qui ne fonctionne pas du mois d'octobre au mois de mars ou au mois de février pardonnez-moi. Donc je reviendrai à notre délibération que nous avons prise le 30 novembre 2017, c'était des propositions pour un projet d'agglomération, parce qu'on n'a pas de projet d'agglomération, on a voté que des propositions. Je ne veux pas être désagréable, je lis l'article 1, prendre acte des propositions pour le projet d'agglomération, et de lancer les études d'opportunité et de faisabilité nécessaire à l'engagement des projets structurants présentés. Alors, sauf erreur de ma part, et je m'en excuse par avance si c'est le cas, je n'ai pas vu d'étude de faisabilité, d'opportunité financière sur l'Atelier des sports, sur Universciel, sur la construction de la Médiathèque. On engage les opérations sans que ces études, en tout cas moi je n'en ai pas été destinataire, je ne les connais pas, je ne vais pas à toutes les réunions non plus, je ne sais pas si elles ont été faites. Je voudrais donc dire que la règle du jeu c'était qu'on ait ces études pour pouvoir se positionner, hiérarchiser, planifier les projets. Je voulais le dire à l'occasion du DOB, même si ces projets pris un par un sont intéressants. Et ensuite donc, pour développement économique, on est sur des équipements de loisirs ou de culture, Atelier des sports, Pic du Jer, Médiathèque, qui certes vont drainer du monde, mais pas tant que ça. En tout cas les gens, ils ne vont pas fréquenter les hôtels 4 étoiles, ni les restaurants, ils vont amener leur combi, et puis ils boiront leur bouteille d'eau minérale... Donc on est sur de l'équipement de loisirs, de culture, et le premier équipement vraiment structurant pour le développement économique qui créerait de l'activité, qui créerait de la richesse, etc., c'est l'auditorium, autrement dit le centre de congrès de Lourdes ; et on le démarre qu'en 2021. Voilà. Donc ce que je voulais dire, c'est la situation de ce département, et nous n'en sommes pas responsables, nous, que nous, elle est en termes d'emploi catastrophique. Je vois Madame ARGOUNES qui hoche de la tête, tous les experts comptables le disent, ils sont affolés, ils n'ont jamais vu des chiffres comme ça. Nous sommes en grande difficulté, dans nos permanences d'élus, on a tous les jeunes qui viennent nous dire qu'ils n'ont pas de boulot, on a tous nos enfants qui sont partis, je crois que, à moment donné, il faut prioriser les choses, et se poser les bonnes questions. Ce n'est en aucune manière une remise en cause des projets structurants, j'ai voté la délibération. Par contre elle est assortie de réserve, je souhaiterais que ces réserves soient respectées. Et je souhaiterais que la communauté d'agglomération, effectivement soit la locomotive qu'elle doit être sur le plan économique. Voilà ce que je veux dire Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Tout cela est très intéressant, j'attends une chose quand même, car je reste sur ma faim. Vous proposez quoi ? Je vais vous répondre sur les points évoqués. Oui on a lancé, et ça été voté à l'unanimité, un projet d'agglomération avec des idées qui pouvaient apparaître surprenantes, mais en tout cas intéressantes. Il a été décidé à l'unanimité que les études de faisabilité, de financement, etc., seraient engagées. Sauf pour deux projets, puisque

c'est en cours, la Médiathèque, engagée par le Grand Tarbes, sous l'autorité de Madame ISSON avec un cabinet qui a fait un excellent travail. Il a rendu le résultat de son étude, a chiffré l'investissement. Pour le bâtiment 313, je trouve un peu gonflé de votre part revenir en parler, alors vous avez jeté par les fenêtres près de 500 000 euros pour rien, et vous avez perdu les subventions obtenues. Les honoraires d'architectes sont perdus ? C'est bien de l'argent qui a été dilapidé.

M. BOUBEE : C'est une décision prise tous ensemble.

M. LE PRESIDENT : Non alors certainement pas de la mienne. Peu importe. En tout cas pour le bâtiment 313, il a été décidé depuis le début que ce projet serait relancé. J'ai le plaisir de vous annoncer, et je remercie les services qui se sont vraiment décarcassés, Catherine LOMBARD, Francis TOUYA et tout le monde pour qu'il en soit ainsi, que nous avons réussi à obtenir les mêmes subventions, que celles qui avaient été accordées sur le projet initial, y compris la subvention du CNDS de 600 000 euros. Quant au projet Universciel, il faudrait venir un peu aux réunions de temps en temps, et vous sauriez par exemple, que le 6 décembre prochain, il y a une réunion qui va être organisée ici avec le bureau d'études choisi. Il vient justement nous rendre compte de ces travaux. Certaines personnes de notre agglomération sont allées, invitées par le bureau d'études, au Canada voir ce qui se faisait de comparable. Ils vous rendront compte lors du prochain Conseil Communautaire du résultat de ces investigations. En tout cas l'étude est lancée depuis un moment puisque le bureau d'études vient présenter ses premières propositions le 6 décembre prochain, je vous invite à y venir. Alors oui, notre Département comme à peu près 80% des départements de notre pays, connaît des difficultés seules les zones particulièrement dynamiques, près des métropoles, comme la métropole toulousaine, ou bordelaise, attirent chaque année 40 à 50 000 habitants de plus. Les départements comme les nôtres, loin des métropoles, loin des dynamiques métropolitaines, perdent des habitants, perdent des emplois. Les commerces ferment car les habitants s'en vont, car il y a la concurrence du commerce par internet. Même les commerces de périphérie aujourd'hui commencent à s'inquiéter et ils voient leur chiffre d'affaires diminuer. Alors le paysage que vous venez de décrire, est une réalité et notre responsabilité n'est pas de pleurer, mais de voir ce que l'on peut faire, pour apporter une dynamique nouvelle. Que va-t-on faire pour apporter une dynamique nouvelle grâce à Lourdes ? Que va-t-on faire sur notre agglomération pour faire venir des gens qui vont faire travailler des commerçants, qui vont remplir nos hôtels, etc. ? Et bien justement en créant des pôles d'attractivité, comme le pôle sportif du bâtiment 313, sera peut-être un pôle d'entraînement pour les prochains jeux olympiques, avec un mur d'escalade unique en France. De tout cela nous percevrons les résultats quand les choses seront faites, j'en suis convaincu. Maintenant si il y en a qui ont de meilleures solutions je suis preneur. Je me souviens qu'au mois de février 2017, vous m'avez écrit Monsieur le maire d'Aureilhan, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, pour me dire la Communauté d'Agglomération vient d'être installée je suis très déçu. On venait de s'installer depuis 15 jours, car vous n'avez aucun projet pour cette agglomération. Quand on vous les présente les projets voilà ce que vous en faites, vous les jetez aux orties parce que soi-disant les études n'ont pas été faites. Des études sont en cours et nous déciderons ensemble ce que nous en ferons. Vous ne pourrez pas me reprocher de n'avoir rien proposé. Pour la Médiathèque l'étude est faite. Pour le 313 c'est engagé, certains d'entre vous sont venus à la présentation par les cabinets d'architecte sous le bâtiment 313. Je n'ai pas vu beaucoup d'anciens élus du Grand Tarbes, mais peu importe, Madame ISSON et Jean-Christian PEDEBOY étaient là et je les remercie. Mais peu importe. En tout cas nous jugerons sur pièces quand les choses seront faites. Même chose pour le rond-point d'Ibos. Quand il sera réalisé vous nous direz si l'argent a été jeté par la fenêtre ou non. Je demande d'abord si il y a d'autres questions. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le DOB ? On a l'impression qu'on est en train de voter le budget. Alors vous avez la parole. Oui Monsieur LEHMANN.

M. LEHMANN : Oui je pense que par rapport à ce que vous venez de dire Monsieur le Président, juste simplement pour que tout le monde soit au même niveau d'information, quand

il y a des études qui sont remises comme ça, vu que tout le monde ne participe pas à ces commissions thématiques ça serait bien à moment donné que, alors bien sûr les comptes rendus sont diffusés on en a tellement que l'on ne peut pas tous les lire, mais à moment donné sur les sujets emblématiques qui justifient des gros investissements ce serait bien qu'il y ait un partage d'information a minima par une petite synthèse en séance de Conseil Communautaire aussi, parce que ça éviterait peut-être ces discussions parfois.

M. LE PRESIDENT : Je suis d'accord sur le point qu'il est difficile de lire tous les comptes rendus.

M. LEHMANN : Donc second point pour moi, c'est que je regrette de voir la ligne très faible concernant, qui est liée au Plan Climat Air Energie Territorial, qui concerne de l'aide à la rénovation énergétique de bâtiment pour les particuliers. C'est en soi une bonne chose, mais franchement au regard des enjeux qui sont posés maintenant au niveau national, au niveau mondial, ne pas donner un signal plus fort dans ce budget à la transition énergétique, je pense que nous ne sommes pas à la hauteur. Voilà. Donc moi j'aimerais bien que, alors bien sûr nous sommes en phase d'enquête puisque nous avons été sollicités très récemment chaque commune, pour fournir un petit peu notre diagnostic et nos idées, Jean-Claude PIRON suit ce dossier de près, et qu'il sera prématuré sûrement d'intégrer dans le budget 2019 des projets un peu marquants. Néanmoins je pense que ce serait bien de pouvoir avoir une ligne sur des études, pour des études, parce qu'une fois qu'on aura la synthèse de ce diagnostic, il serait bien d'enchaîner assez rapidement sur tel ou tel sujet par une étude qui ne manquera pas de se poser. Donc je pense que politiquement par rapport à l'enjeu environnemental, je crois qu'un effort se mérite dans ce projet de budget 2019.

M. LE PRESIDENT : La somme qui est inscrite, est une somme en fonctionnement pour l'instant, ce qui veut dire que ce sont des études qui vont être financées. Quand on aura le résultat des études et qu'on lancera les programmes, on recensera les besoins qui se seront exprimés, et nous verrons ce que nous mettrons en face. Là dans le Plan Pluriannuel d'Investissement que Valérie LANNE va vous présenter dans un instant, ont été listés les investissements les plus importants, mais il y en aura d'autre bien sûr. Pour le reste je suis d'accord dans l'information difficile puisqu'on y passe du temps. Y a-t-il d'autres questions ? Je répète que toutes les bonnes propositions pour améliorer la situation qui a été décrite, seront les bienvenues, et je ne demande qu'une chose, que l'on puisse, ensemble, redynamiser notre département. Il me semble que l'on fait déjà pas mal, vous le verrez demain soir avec le concours de startup, aux Haras il y aura la remise des prix du concours. Bien il n'y a pas de vote sur le DOB nous passons donc au point suivant. Il s'agit de la DM 4, Denis FEGNE.

Le Conseil Communautaire prend acte.

M. FEGNE : Président, le PPI.

M. LE PRESIDENT : Excuse-moi Valérie, ce serait bien que Valérie présente le PPI maintenant.

Mme LANNE : Y a pas de soucis

M. LE PRESIDENT : Je l'avais vu à la fin, mais ce serait mieux, il faut bien en parler.

Mme LANNE : Oui je pense que c'est mieux. Donc je vais vous présenter le PPI qui figure en annexe des documents que vous avez reçus.

Présentation du PPI

M. LE PRESIDENT : Avez-vous des questions à poser à Valérie sur le PPI ? On l'a déjà évoqué. Merci Valérie. Denis la DM 4.

DELIBERATION N° 9

DM N°4 BUDGET PRINCIPAL

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Pardon Denis, c'est la Ville de Tarbes, la SEMI n'a rien à voir là, ce sont des locaux sur la zone de Bastillac qui appartenaient à la Ville et qui sont loués à l'imprimerie IMAGES. Il y a eu transfert de la zone donc il y a eu transfert de la recette.

Proposition adoptée à la majorité avec 105 voix pour et 1 abstention.

DELIBERATION N° 10

DM N°3 BA HOTELS D'ENTREPRISES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 105 voix pour et 1 abstention.

DELIBERATION N° 11

DM N°4 BA ASSAINISSEMENT EX CCB

M. LE PRESIDENT : Pardon Monsieur MONTOYA.

M. MONTOYA : Oui simplement que n'ayant pas voté le budget je m'abstiens également pour les décisions modificatives.

M. LE PRESIDENT : Très bien, merci beaucoup. Denis pardon de t'avoir interrompu.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Même vote Monsieur MONTOYA s'abstenant. Le point suivant.

Proposition adoptée à la majorité avec 105 voix pour et 1 abstention.

DELIBERATION N° 12

DM N°2 BA ZI SAUX

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 105 voix pour et 1 abstention.

DELIBERATION N° 13

INTEGRATION DU BA ZONE DE ST PE DE BIGORRE DANS LE BA ZAC DU GABAS POUR CREER LE BA Z.A DU GABAS ET DE ST PE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14

BA ASSAINISSEMENT EX CCM : CHANGEMENT DU MODE DE GESTION DU BUDGET : OPTION D'UN BUDGET SANS AUTONOMIE FINANCIERE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIBRE PETITE ENFANCE, VOIRIE ET ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Jacques. Avant de voir si quelqu'un souhaite t'interroger, je souhaite te remercier pour l'excellent travail qui se fait au sein de la CLECT, toi et tous ceux qui y participent. C'est un travail qui n'est pas toujours facile, pas toujours valorisant parce qu'il est difficile de faire plaisir à tout le monde. En tout cas merci, vraiment, vous faites du bon travail.

M. LAHOILLE : Je tiens à préciser que j'ai l'appui des services et ça c'est une bonne chose. Ensuite les CLECT se passent bien, parce qu'il y a en amont un travail fait avec les communes, et les chiffres qu'on donne, ça peut chipoter un peu, mais les chiffres qu'on donne sont acceptés par les communes.

M. LE PRESIDENT : Merci donc, à tous et à toutes les équipes qui ont travaillé là-dessus. Avez-vous des questions à poser à Jacques ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16

SYNDICAT MIXTE ADOUR AMONT - FIXATION DU PERIMETRE ET ELECTION DES DELEGUES

Lecture de la délibération

M. PIRON : Je précise que pour constituer cette liste nous avons envoyé le 16 novembre à tous les villages concernés une demande avec explications de ce que l'on comptait faire, on a eu pas mal de villages qui nous ont répondu, d'autres qui ne nous ont pas répondu ou qui se sont signalés un petit peu tard mais on a réussi à les intégrer quand même. Donc ce sont des titulaires qui sont tous au courant que dans tous les cas il va falloir être présents, qu'il va y

avoir beaucoup de travail, qu'il va y avoir beaucoup de réunions, qu'il va s'agir de mettre en place le SMGA, la partie sud du SMGA en ce qui nous concerne. Je précise que pour le Lées et Louet, donc nous avons sollicité les communes de Gardères et de Séron donc en fait il n'y aura pas de commission géographique uniquement pour le Lées et le Louet, par contre il y aura des référents en commission géographique qui auront à siéger avec le côté Nord du Syndicat, puisque le Lées et Louet concernent surtout la partie Nord du Grand Syndicat, donc en fait ils seront quand même représentés, même s'ils n'ont pas de délégué au bureau. Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Vous ne voulez pas passer les autres en même temps ?

M. PIRON : Si bien sûr.

M. LE PRESIDENT : 17, 18, 19.

DELIBERATION N° 17

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU AVAL - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES POUR SON PROPRE COMPTE ET CELUI DES COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE L'OUSSE ET ELECTION DES DELEGUES

Lecture de la délibération

DELIBERATION N° 18

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARROS - ADHESION ET ELECTION DES DELEGUES

Lecture de la délibération

DELIBERATION N° 19

SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS DU GABAS, DU LOUTS ET DU BAHUS - ADHESION ET ELECTION DES DELEGUES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur PIRON, parce que ça non plus ça n'a pas été facile à concocter. Est-ce que quelqu'un veut intervenir. Oui. Qui ?

Mme RICART : C'est encore moi Monsieur le Président, c'est juste une petite boutade, ce n'est pas méchant parce que je sais que tout le monde est fatigué. Monsieur LAPEYRE René n'est pas Adjoint au maire mais Maire. C'est pas méchant mais il faut le dire.

M. LE PRESIDENT : Très bien.

M. PIRON : Je ne savais pas qu'il avait été élu.

M. LE PRESIDENT : C'est bien, ça prouve que vous suivez Evelyne, je vous félicite. Y a-t-il d'autres questions ?

Propositions adoptées à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20

GEMAPI - TRANSFERT D'ACTIF: BASSIN ECRETEUR DU GALOPIO, TERRAINS ET OUVRAGES DE L'ANCIEN SYNDICAT DE DEFENSE CONTRE LES EAUX DE L'ALARIC

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Le point suivant Jean-Claude PIRON.

DELIBERATION N° 21

RAPPORT 2018 POUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Lecture de la délibération

M. PIRON : Je souhaitais remercier le Maire d'Odos pour son intervention tout à l'heure. Je précise qu'on est en train de faire le PCAET, ne vous inquiétez pas des investissements il va y en avoir à partir de l'an prochain.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE AEROPORTUAIRE TARBES LOURDES PYRENEES DENOMME PYRENIA

M. LE PRESIDENT : Pardon Monsieur BURON vous vouliez intervenir ? A non c'est Monsieur RODRIGUEZ, excusez-moi.

M. RODRIGUEZ : C'était par rapport au développement durable, j'avais levé la main mais pas assez haut. On pourrait peut-être faire quelque chose pour ces 6 000 cochons qui seraient sur le canton d'Ossun. Il me semble qu'on doit être bien placé pour leur donner un coup de main. Merci.

M. LE PRESIDENT : J'ai entendu dire que le maire d'Ossun était d'accord pour que ça aille d'Ossun à Bordères. C'est vrai Francis ? C'est une plaisanterie bien sûr !

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Christian, donc vous avez bien noté, chers collègues, que nous passerions globalement de 33% à 24,5, et la Région assumera 51% de tous les budgets confondus de Pyrénia à compter du 1^{er} janvier 2019. Avez-vous des questions ? Vous avez noté également que sur le budget annexe de la ZAC de Pyrénia nous détiendrons 51%.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23

FONDS D'AIDE AUX COMMUNES - MODIFICATIONS DU REGLEMENT ET DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur, avez-vous des questions à poser à Jacques ?

M. LAPEYRE : Oui je voulais intervenir sur une chose. Vous donnez 25% de subventions, mais nous les petites communes on a du mal à faire 80, 90 000 euros de travaux tous les ans, ou tous les 2 ans, donc moi je pense le FAR nous est attribué à 60% de subvention, je ne vois pas pourquoi vous ne l'attribuez pas à 50%. Après je regrette que la somme n'ait pas été augmentée un peu, parce qu'en fait on donne quand même pas mal de subvention à des entreprises, et pour les communes on n'a pas augmenté du tout. Merci.

M. LE PRESIDENT : Tu veux répondre Jacques ?

M. GARROT : Oui pour le 70% le Département lui fixe le niveau à 70%, donc si nous on donne 80% le Département donne 10% de moins. Et c'est nous qui sommes perdants.

M. LAPEYRE : Non la question elle n'est pas là. La question elle est, vous nous donnez 25% de subvention, alors que le Conseil Général nous donne 65 % de subvention

M. GARROT : Non non c'est du 50%

M. LAPEYRE : Non sur les petites communes qui ont des écoles c'est 60% Monsieur.

M. GARROT : C'est un cas particulier alors.

M. LAPEYRE : Mais aujourd'hui si on veut toucher 20 000 de subvention de la TLP, il faut avoir 80 000 euros de travaux quand même si j'ai bien compris.

M. GARROT : C'est exact.

M. LAPEYRE : Donc on ne fait pas tous les 2 ans 80 000 euros de travaux dans les petites communes.

M. GARROT : Oui et le Conseil Départemental pour avoir 20 000 euros, 50%, il faut avoir 40 000 euros de travaux.

M. LAPEYRE : Oui et bien voilà, pourquoi on ne fait pas pareil sur la TLP ?

M. LE PRESIDENT : Le fonds d'aide aux communes que nous avons décidé d'attribuer à nos collègues, et bien évidemment j'insiste, il concerne surtout les petites communes qui disposent de peu de moyens, est un acte volontariste. Nous n'avons aucune obligation en la matière. Je m'étonne de la façon dont votre intervention a été reçue. C'est un acte volontariste pour vous aider dans vos investissements. Ensuite pourquoi on n'a pas augmenté l'enveloppe ? Parce que les utilisations de 2018 ont permis de dégager un excédent...

M. GARROT : De 40 000 euros.

M. LE PRESIDENT : A partir du moment où sur une année les demandes sont satisfaites et qu'il demeure un excédent, je ne vois pas pourquoi on va décider maintenant d'augmenter. Par contre j'ai toujours dit, et je le redis ici, qu'en fonction des demandes et des investissements de nos collègues, notamment des petites communes en milieu rural, si

demain on a besoin d'abonder cette ligne et bien on le fera. C'est un acte volontariste, un acte de solidarité, je dirais même de fraternité entre nous. Questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24

FONDS D'AIDE AUX COMMUNES - AFFECTATION DU RELIQUAT A LA COMMUNE DE GAZOST SUITE AU GLISSEMENT DE TERRAIN DU 27/02/2015

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Des questions ? Pas d'oppositions ? Monsieur Pierre DARRE, le maire de Gazost, Pierre tu as la parole.

M. DARRE : Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Je voudrais simplement vous remercier Monsieur le Président, ainsi que vous tous mes chers collègues, pour le vote reliquat fonds de concours à la commune de Gazost. Très sincèrement merci pour votre soutien, c'est très important pour moi.

M. LE PRESIDENT : Merci Pierre. C'est ce que je disais, de la solidarité, et de la fraternité même.

M. DARRE : Et je peux vous assurer que les fonds seront utilisés à bon escient.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25

FONDS D'AIDE AUX COMMUNES - TRAVAUX D'URGENCE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE SERON

Lecture de la délibération

M. LAHOILLE : Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Oui Jacques.

M. LAHOILLE : Juste une interrogation. Ces aides attribuées à Angos et à Seron, donc on abonde l'enveloppe fonds d'aide aux communes. Sinon d'où on tire l'argent ?

M. GARROT : Oui il y aura une décision modificative du Président.

M. LE PRESIDENT : Monsieur REVILLER me signale qu'il y a un petit problème pour la commune d'Angos. Vas-y Jean-Luc.

M. REVILLER : Je m'excuse je viens de m'en apercevoir maintenant, je n'avais pas fait attention. On ne peut pas verser une subvention, un fonds de concours, qui soit supérieur à la participation de la commune. Je propose de revoir et de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

M. LE PRESIDENT : Jacques.

M. GARROT : Même à titre exceptionnel ?

M. REVILLER : Pareil c'est le code.

M. LE PRESIDENT : C'est la loi. Donc cette délib on la repropose plus tard.

M. GARROT : Oui.

M. LE PRESIDENT : Peut-être le 19 décembre, sous réserve de révision du projet d'Angos. Jean-Christian il faudra revoir le montage. Tu veux dire quelque chose.

M. AMARE : Oui, si je peux me permettre, c'est par rapport à la catastrophe naturelle de juillet 2018. Donc ça concerne une partie des travaux que j'ai à réaliser, ça concerne la voirie et on doit traiter la rivière par ailleurs, donc c'est pour cette raison que j'avais demandé cette subvention exceptionnelle dans ce cadre-là, et de demander le reste au FAR, ou je ne sais pas dans quelle autre commission.

M. LE PRESIDENT : Il faut que l'on revoie l'ensemble des investissements et le plan de financement. Monsieur REVILLER a raison, je n'ai pas vu le problème moi non plus, et la commission non plus. Donc sous cette réserve vous êtes d'accord sur les propositions de Jacques GARROT.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. TOUYA : S'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Oui qui lève la main ?

M. TOUYA : En ce qui concerne la commune de Séron, Angos a parlé, je tiens à parler moi aussi. L'aide du fonds de commune proposée à Séron pour refaire un pont qui a été emporté le 12 juin, j'ai demandé et la commission m'accorde 20 000 euros, pour une dépense de 110 ou 112 000 euros exactement. Je voudrais savoir en ce qui me concerne, qu'est-ce que vous décidez ce soir ?

M. LE PRESIDENT : Il n'y a aucun problème pour toi.

M. TOUYA : A pardon.

M. LE PRESIDENT : Le seul problème concerne Angos.

M. TOUYA : Excusez-moi. Alors je remercie le Président Jacques GARROT.

M. LE PRESIDENT : Maintenant si tu veux, on annule.

M. TOUYA : Excusez-moi. Merci, merci.

M. LE PRESIDENT : Ah bon voilà comme ça c'est mieux. Merci à tous. On va conclure avec Bruno VINUALES.

M. VINUALES : Oui j'ai cette change de terminer souvent et j'en suis très heureux.

DELIBERATION N° 26

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES - AVIS SUR LES PROJETS D'ARRETES MUNICIPAUX RELATIFS AUX DEROGATIONS ACCORDEES PAR LES MAIRES - ANNEE 2019

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Je vois un micro allumé, avez-vous une question à poser ?

????? : Comme je vais voter contre, je me prépare, au cas où vous me poseriez la question.

M. LE PRESIDENT : Parce que vous votez avec le micro rouge, d'accord.

????? : Pardon ?

M. LE PRESIDENT : Non pas de problème.

????? : C'est une boutade ?

M. LE PRESIDENT : Bien sûr que c'est une boutade. On arrive en fin de réunion. Oui, Monsieur Jacques LAHOILLE.

M. LAHOILLE : C'est rouge mon micro c'est bon. Y a pas que moi qui suis rouge même le micro.

M. LE PRESIDENT : Ici quand c'est rouge, on peut passer, vas-y.

M. LAHOILLE : Même les gilets jaunes. Je voterais contre cette délibération et j'ai un pouvoir. Parce que je suis fondamentalement opposé à l'ouverture des commerces le dimanche. J'ai l'impression que le dimanche on peut faire autre chose que d'aller dans un magasin.

M. LE PRESIDENT : Pas de problème.

Proposition adoptée à la majorité avec 88 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT : Avant de clore ce Conseil Communautaire, je voudrais vous remercier pour votre patiente, c'était un peu long, désolé. Mais le problème de l'hôpital on l'avait prévu. Je voudrais vous dire de noter sur vos agendas la date du 8 janvier, nous procéderons aux vœux de la Communauté d'Agglomération à Bartrès, chez notre ami Gérard CLAVE, le 8 janvier en fin de matinée à Bartrès. Merci bonne nuit, maintenant je ne dis même pas bonne fin de soirée. Bonne nuit.